RÉSUMÉ

Diagnostic pour un système alimentaire territorialisé plus durable et équitable dans la grande région de Québec

La Ville de Québec au cœur de la transition

DDOA Chaire de recherche

INAF
INSTITUT SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS FONCTIONNELS

AUTEURS

Geneviève Parent, professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Morgane Leclercq, docteure en droit et professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Jean-Simon Coulombe, auxiliaire de recherche à la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Autres membres du comité scientifique qui rédigeront.

REMERCIEMENTS

Alexandre Bélanger

Tom Ignacchiti, professionnel de recherche à la Chaire DDSA

Laura Obrien, Frédérique Nolin, auxiliaires de recherche à la Chaire DDSA

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 3

Introduction 7

I. Objectifs de la démarche 8

1.1 Poursuivre la réflexion entamée dans le projet REPSAQ 9

1.2 Une approche « système alimentaire durable » 9

1.3 Un cadre conceptuel adapté au SAT-Québec 11

1.4 Acteurs de la réflexion 13

II. Particularités du diagnostic 14

2.1 Échelle d'analyse 14

2.2 Analyse basée sur une approche « système alimentaire durable » 14

2.3 Analyse à différentes échelles 14

2.4 Ancrage marqué en droit 15

2.5 Analyse appuyée sur les données scientifiques et expérientielles 15

III. Portrait 16

3.1 Le territoire 16

3.2 Les citoyens-consommateurs 20

3.3 Les instances à l'œuvre sur le territoire en matière de sécurité alimentaire 23

3.3.1 Les instances municipales 24

3.3.2 Les instances de gouvernance participative en sécurité alimentaire sur le territoire 28

IV. Pistes d'orientation d'actions en vue de l'opérationnalisation du cadre conceptuel SAT-Québec 30

4.1 Pistes d'orientation d'actions à l'échelle internationale 30

4.1.1 Participer aux travaux de certaines organisations internationales 31

a. ORU-FOGAR 31

b. CGLU 31

4.1.2 Rejoindre différentes initiatives internationales en matière de systèmes alimentaires durables et d'alimentation durable 32

a. Signer le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan et son Cadre d'action pour une politique alimentaire urbaine de 2015. 32

b. Signer la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat, 2020 33

c. Signer la Déclaration C40 Good Food Cities 33

d. Endosser l'Engagement « Ten cities Pledge on Food Justice » 34

4.1.3 Réserve de biosphère 34

4.1.4 Reconnaître le droit à une alimentation adéquate dans un document politique 34

4.2 Pistes d'orientation d'actions sur le territoire du SAT-Québec 35

4.2.1 Pistes d'orientation d'actions transversales et en lien avec la gouvernance du SAT-Québec 35

4.2.2 Pistes d'orientation d'actions relevant des trois éléments constitutifs du SAT-QUÉBEC 36

a. Renforcer les systèmes d'appui à la production alimentaire durable 36

Développement économique local (4(2) LCM) 36

Production d'énergie et systèmes communautaires de télécommunication (4(3) LCM) 36

Environnement (4(4) LCM) 36

Zonage (113 LAU) 37

Bien-être général (85 LCM) 37

Autres ou transversales 37

b. Améliorer la logistique et répondre aux défis spécifiques de la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale 37

Développement économique local (4(2) LCM) 38

Environnement (4(4) LCM) 38

Zonage (113 LAU) 38

Autres ou transversales 38

c. Agir sur les plans de l'environnement alimentaire et du comportement des consommateurs. 38

i. Environnement alimentaire 39

Culture, loisirs, activités communautaires et parcs (4(1) LCM) 39

Développement économique local (4(2) LCM) 39

Transport (4(8) LCM) 39

Aide (91 LCM) 40

Zonage (113 LAU) 40

Bien-être (85 LCM) 40

Autres ou transversales 40

ii. Comportement des consommateurs 41

Développement économique local (4(2) LCM) 41

Environnement (4(4) LCM) 41

Transport (4(8) LCM) 41

Aide (91 LCM) 41

Bien-être (85 LCM) 41

Autres ou transversales 41

INTRODUCTION

Notre difficulté à atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable a un impact extrêmement préoccupant à la fois sur la santé humaine et celle de la planète (santé globale). À une crise alimentaire et nutritionnelle mondiale, toujours grandissante[1], s'ajoutent le défi colossal des changements climatiques et celui de la perte alarmante de la diversité agricole et alimentaire[2]. Les maladies chroniques sociétales (MCS) associées à une mauvaise alimentation assombrissent davantage ce portrait[3].

Plusieurs scientifiques estiment d'ailleurs que les limites des écosystèmes terrestres en lien avec la biodiversité et le climat sont déjà dépassées et la région de Québec, même si elle bénéficie d'un territoire riche en ressources naturelles, devra faire preuve de résilience et d'adaptabilité pour faire face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui découlent de ces transformations[4].

La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'exacerber l'ampleur de ces problématiques entraînant une prise de conscience de la grande fragilité des systèmes alimentaires actuels et des iniquités sociales, économiques et sanitaires qu'ils peuvent générer[5]. Plusieurs gouvernements, dont le gouvernement du Québec, se tournent vers l'objectif d'une plus grande autonomie alimentaire[6]. Dans ce contexte, les autorités locales jouent un rôle central dans la sortie de crise, notamment en matière de sécurité alimentaire. De fait, les villes, aux premières lignes pour constater ces bouleversements, jouent un rôle fondamental pour impulser la transition et offrir une réponse concrète aux enjeux du développement durable[7].

Dans ce contexte, il devient plus que jamais évident que la sécurisation d'un accès équitable à une alimentation de qualité, compatible avec la santé humaine et celle de l'environnement, représente un défi urgent à relever pour les générations présentes et futures.

Plusieurs chercheurs, chercheuses et organisations internationales sont d'avis que les systèmes alimentaires territorialisés et durables (SAT) sont un des leviers les plus puissants pour optimiser simultanément la santé humaine et celle de l'environnement conformément aux objectifs du développement durable.

Les SAT, sont définis comme « un ensemble cohérent et à gouvernance participative territoriale composé de filières agroalimentaires durables localisées dans un espace géographique de dimension régionale » Ces systèmes alimentaires sont plus à même de contribuer à l'autonomie alimentaire et à un accès équitable à une alimentation produite et consommée durablement, tout en étant source de valeurs, d'emplois et de vitalité économique.

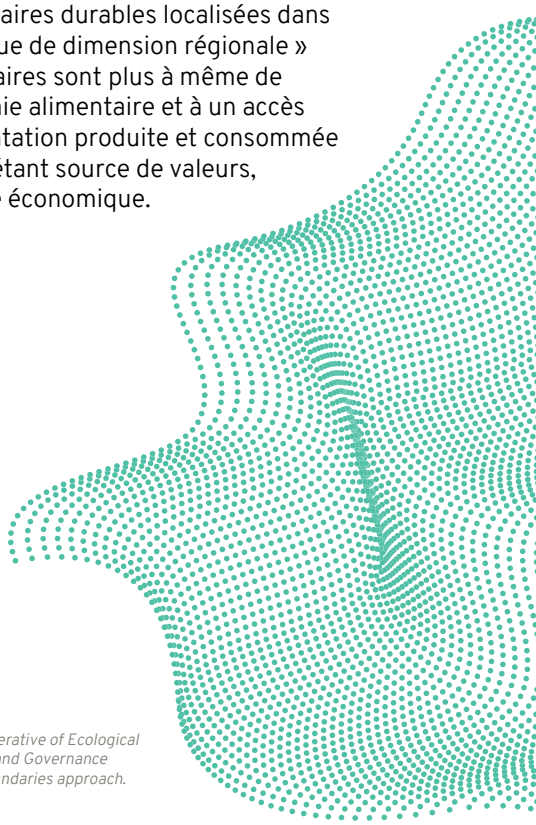

1 SOFI, FAO, Rome, 2019.
2 Meadows, D., Meadows, D., Randers, J. & Behrens, W. W. *The limits to growth.* (Universe Books, 1972) ; Bosselmann, K. *The Imperative of Ecological Integrity : Conceptualising a Fundamental Legal Norm for a New "World system" in the Anthropocene. in Environmental Law and Governance for the Anthropocene 408* (Bloomsbury Publishing, 2017) ; Bosselmann, K. *Governing the global commons : The planetary boundaries approach.* Policy Q. Vol 13 No 1 2017 Policy Q. (2017) https://doi:10.26686/pq.v13i1.4648 ;
EAT-Lancet Commission. *Healthy Diets From Sustainable Food Systems – Food Planet Health.* (2019).
3 The World Health Organization (WHO). *Global status report on noncommunicable diseases 2014.* 298 https://www.who.int/nmh/publications/ncd-status-report-2014/en/ (2014) ; Trends in adult body-mass index in 200 countries from 1975 to 2014 : a pooled analysis of 1698 population-based measurement studies with 19.2.
4 Rockstrom et al. 2009. *Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity.* Ecology and Society 14(2) : 32.
5 IPES-Food. 2020. *Covid-19 and the crisis in food systems : Symptoms, causes, and potential solutions* ; HLPE. 2020b. *Impacts of COVID-19 on food security and nutrition : developing effective policy responses to address the hunger and malnutrition pandemic* https://doi.org/10.1080/03066150.2020.1823838.
6 Gouvernement du Québec, *Politique bioalimentaire 2018-2025. Plan d'action 2018-2023*, 2021, en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire-planaction2021_MAPAQ.pdf.
7 Rastoin, J.-L. Éditorial *Le cluster de bioéconomie circulaire territorialisée, instrument d'une nouvelle dynamique des systèmes alimentaires et des espaces ruraux.* Systèmes Aliment. Food Syst. 2019 N° 4 Varia 17–24 (2019) https://doi:10.15122/isbn.978-2-406-09829-4.p.0017.

1 OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Contribuer à la transition des systèmes alimentaires vers plus de durabilité et d'équité représente un défi d'envergure. Les villes et municipalités, gouvernements de proximité, sont toutefois l'un des principaux acteurs d'une relance juste et verte. La Stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec[8] témoigne du rôle structurant que joue la Ville dans cette transition, par l'atteinte des Objectifs de développement durable 2030, notamment l'objectif 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

L'accès à une alimentation adéquate pour tous fait partie des priorités établies par la Ville pour y parvenir. La Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec (2021-2025)[9] prévoit trois axes d'interventions auxquels sont jumelées des cibles ambitieuses pour une alimentation de proximité saine et durable, susceptible d'améliorer la santé de la population et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en dynamisant les partenariats avec tous les acteurs de l'industrie agroalimentaire :

AXE 1 : La mise en valeur des agriculteurs et des produits agricoles et agroalimentaires

AXE 2 : Le développement durable des entreprises agricoles de l'agglomération

AXE 3 : L'agriculture urbaine, les paysages et l'agrotourisme

Ce faisant, la Ville de Québec s'engage à placer l'alimentation de proximité, saine et durable, au cœur de la qualité de vie des citoyens de l'agglomération, en partenariat avec les acteurs de l'industrie agroalimentaire de toute la région de la Capitale-Nationale, y compris les producteurs agricoles. Un virage vers une alimentation de proximité contribue à la réalisation des objectifs du développement durable en améliorant la santé de la population, en favorisant son accès à des produits frais, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant le transport des marchandises, en dynamisant les entreprises agricoles et en pérennisant leurs activités.

Le défi est toutefois colossal alors que les changements climatiques et la perte de diversité agricole et alimentaire se poursuivent à une vitesse alarmante, menaçant davantage la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Ce projet contribue aux efforts de la Ville pour l'atteinte des objectifs du développement durable, notamment les objectifs 2 (faim zéro), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables). Il contribue à la réalisation de la Stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec ainsi que de la Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec (2021-2025).

Il vise deux objectifs principaux convergents :

1. Élaborer le cadre conceptuel d'un système alimentaire territorialisé pour la grande région de Québec (SAT-Québec) autour d'une conception forte de durabilité, cohérente avec les Objectifs de développement durable 2030.

2. Déterminer des pistes d'orientation d'actions, menant à l'opérationnalisation du SAT-Québec, sur la base des connaissances scientifiques et expérientielles des parties prenantes ainsi que des résultats d'un diagnostic.

8 *Stratégie de développement durable. Pour une ville plus juste, écologique et prospère*, Ville de Québec, juin 2021, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-durable/docs/strategie-dev-durable.pdf (consulté le 5 décembre 2023).

9 *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*, Ville de Québec, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/agroalimentaire/activites_agroalimentaires/docs/vision_activites_agroalimentaires.pdf (consulté le 5 décembre 2023).

1.1

POURSUIVRE LA RÉFLEXION ENTAMÉE DANS LE PROJET REPSAQ

La réflexion menant à ce diagnostic ainsi qu'aux pistes d'orientation d'actions qu'il contient s'appuie sur des assises solides et s'inscrit en continuité d'une recherche participative menée entre 2016 et 2019 pour comprendre le système alimentaire de la grande région de Québec intitulé : Vers une alimentation territorialisée et durable (REPSAQ).

Cette recherche était dirigée par la professeure Manon Boulianne avec la participation de professeurs de l'Université Laval : Carole Després (École d'architecture), Patrick Mundler (Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation), Geneviève Parent (Faculté de droit) et Véronique Provencher (École de nutrition). Elle a notamment permis de mieux comprendre la structure du système alimentaire de la grande région de Québec, de mettre en exergue les aliments qui y sont produits et ceux qui y sont réellement consommés et de mieux saisir l'organisation de leur distribution.

Aussi, ce diagnostic poursuit la réflexion quant au SAT-Québec entamée par le projet REPSAQ et s'appuie notamment sur les résultats de cette recherche, disponibles en ligne ici.

1.2

UNE APPROCHE « SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE »

De nombreux chercheurs sont d'avis qu'il faut procéder à une transformation radicale des systèmes alimentaires pour s'attaquer à la faim et à la malnutrition et contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable[10]. Notamment, le HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition) souligne depuis plusieurs années que la sécurité alimentaire et la nutrition ne sont pas seulement des extrants d'un système alimentaire durable, elles sont également une condition préalable à la durabilité[11].

Or, les systèmes alimentaires sont nombreux et diversifiés et coexistent, plus ou moins facilement. Du système alimentaire local au système alimentaire mondialisé coexistent des systèmes alimentaires traditionnels, mixtes jusqu'aux plus modernes[12]. Pour pouvoir opérationnaliser efficacement un SAT-Québec, il est impératif d'être conscients des interrelations qui existent entre tous ces systèmes, toutes ces réalités.

Aussi, plusieurs scientifiques voient dans « l'approche de systèmes alimentaires » l'avenue à privilégier pour elever efficacement et de manière concomitante les défis environnementaux et de santé humaine[1], tout en tenant compte de cette complexité[13].

1 M.D. Anderson, « Rights-based food systems and the goals of food systems reform», Agriculture and Human Values 25(4): 593, 2008 ; HLPE, Nutrition et systèmes alimentaires, Rome, 2017 ; HLPE, Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030, Rome, 2020 ; et M. Bortoletti et J. Lomax, Collaborative Framework for Food Systems Transformation, 2019.
10 HLPE, 2014 ; Whitmee et al., 2015 ; HLPE, 2016 ; IPES-Food, 2016 ; GloPan, 2016a ; Haddad et al., 2016 ; HLPE, 2017 ; Eat Lancet, 2019 ; CSA, 2021.
11 HLPE, 2017, p. 31.
12 HLPE, 2017, p. 46 et suivantes.
13 *Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition* du Comité sur la sécurité alimentaire et la nutrition (CSA), 2020 et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en septembre 2021.

Cette approche systémique aborde le système alimentaire en tenant compte des différents facteurs ayant un impact sur les systèmes alimentaires, des éléments constitutifs de ces systèmes, des parties prenantes ainsi que des interactions et des impacts de tous ces éléments les uns sur les autres. En outre, l'approche reconnaît l'interdépendance des systèmes alimentaires avec d'autres systèmes, tels que les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes écologiques, les systèmes sociaux et les systèmes de santé[14].

Il faut en effet opérer des changements à tous ces niveaux[6] – si l'on veut obtenir des résultats positifs dans les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale)[7] qui tiennent compte de toutes les parties prenantes[8].

SYSTÈME ALIMENTAIRE

« Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental ».

HLPE, 2014

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

« Un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures ».

HLPE, 2014 ; HLPE, 2017

Sur la base des récentes données scientifiques, nous mobilisons donc l'approche « système alimentaire » pour diagnostiquer le système alimentaire de la grande région de Québec (SAT-Québec). Cette approche nous permet notamment de :

- réfléchir de façon holistique au SAT-Québec et dans une perspective de développement durable avec l'engagement et la contribution des parties prenantes ;
- réfléchir simultanément à la réalisation de la santé humaine et de la santé de la planète, dans le contexte de la viabilité économique, sociale et environnementale, et du changement climatique ;
- générer des connaissances sur les interrelations complexes et multidimensionnelles d'activités, de ressources et d'acteurs ;
- placer au cœur de la démarche la réalisation du droit à l'alimentation par le biais d'un accès physique, social et économique amélioré à une alimentation adéquate et saine ;
- donner corps aux trois dimensions du développement durable et compléter l'évaluation offerte par le projet REPSAQ ;
- promouvoir la cohérence, la coordination et la convergence des politiques et du droit dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, l'éducation, l'environnement, l'eau, l'assainissement, la parité femmes hommes, la protection sociale, le commerce, l'emploi et la finance ;
- réfléchir à une gouvernance transparente, démocratique et responsable, fondée sur une bonne connaissance des données scientifiques par les différentes parties prenantes ;
- réfléchir au SAT-Québec dans ses rapports avec les différentes échelles d'interventions (locale, provinciale, nationale et internationale).

6 HLPE, Nutrition et systèmes alimentaires, Rome, 2017.
7 Le développent durable est défini comme « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987.
8 Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition (VGFSyN), 2021, par. 25 ; et HLPE, Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030, Rome, 2020.
14 HLPE, 2017.

1.3

UN CADRE CONCEPTUEL ADAPTÉ AU SAT-QUÉBEC

L'objectif ultime de ce projet est de déterminer des pistes d'orientation d'actions, menant à l'opérationnalisation du SAT-Québec, sur la base des résultats d'un diagnostic du système alimentaire actuel et des connaissances scientifiques et expérientielles des parties prenantes.

Un SAT est défini comme étant « un ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale inclusive et participative » (Rastoin, 2015 ; 2016).

Le SAT croise les concepts de territoire et de filière agroalimentaire en y intégrant « un double objectif de responsabilité sociétale (des producteurs aux consommateurs, c'est-à-dire d'une éthique alimentaire) et de développement durable » (Rastoin, 2015 ; 2016).

Or, afin de bien articuler la démarche, de contribuer à la compréhension générale d'un système alimentaire territorialisé et durable (SAT) et, éventuellement, de faciliter l'ordonnancement des pistes d'orientation d'actions, l'élaboration d'un cadre conceptuel propre au SAT-Québec est utile.

FIGURE 1 : CADRE CONCEPTUEL DU SAT-QUÉBEC ADAPTÉ DU HLPE 2017, 2020

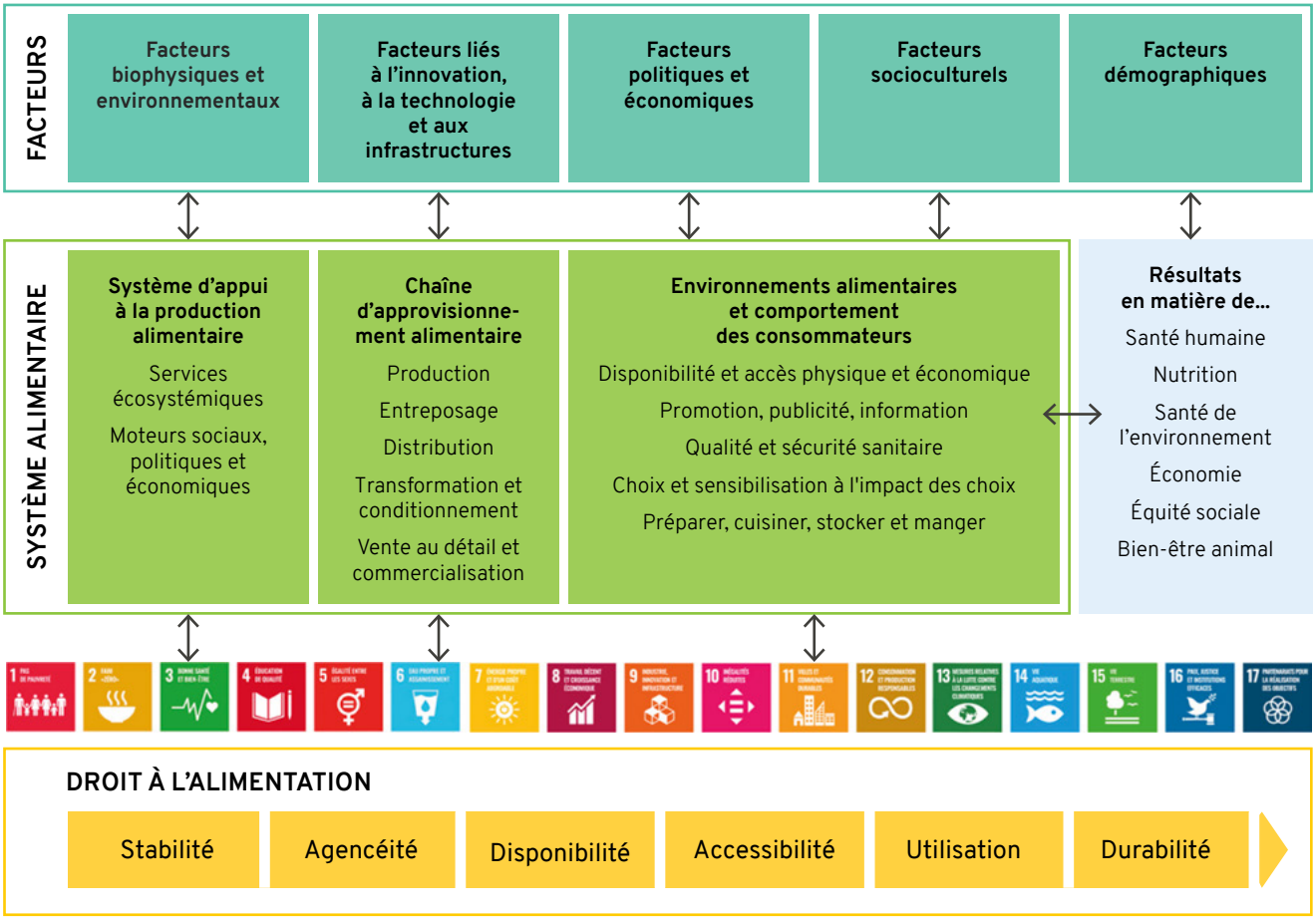

D'abord, ce cadre conceptuel permet de tenir compte des facteurs qui impactent la durabilité, l'équité et la résilience des systèmes alimentaires. Il s'agit des facteurs environnementaux, d'innovations et de technologies, politiques et économiques, sociaux, culturels et démographiques.

Ces facteurs sont à leur tour affectés positivement ou négativement par la nature plus ou moins durable, équitable et résiliente du système alimentaire.

Ensuite, ce cadre conceptualise le système alimentaire en trois grands éléments constitutifs : les systèmes d'appui à la production (écosystèmes, biodiversité, milieux humides, etc.), les chaînes d'approvisionnement et l'environnement alimentaire dans le cadre duquel les consommateurs s'expriment. Ces trois éléments constitutifs s'influencent mutuellement et leurs interactions sont également importantes à analyser pour une transition vers plus de durabilité et d'équité.

Finalement, le SAT-Québec, comme tous les systèmes alimentaires durables, est inextricablement lié à la réalisation des droits de la personne, dont le droit à une alimentation adéquate et le droit à un environnement sain (Parent & Collette (FAO), 2020).

Alors que les études démontrent que les SAT doivent, pour être véritablement structurants, être élaborés à une échelle régionale (ici celle de la Communauté métropolitaine de Québec, l'agglomération de Québec et les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ci-après « grande région de Québec »), les recherches portant sur la transition des systèmes alimentaires vers plus de durabilité et d'équité doivent également s'effectuer à l'échelle d'initiatives localisées dans le territoire d'une ville (ici la ville de Québec).

Aussi, le cadre conceptuel nous permet de réfléchir sur le SAT-Québec dans ses liens avec les différentes échelles d'interventions législatives et politiques (unité de production, locale, provinciale, nationale, internationale) de même qu'en lien avec les autres systèmes alimentaires, y compris le système alimentaire mondialisé.

Tout en permettant de tenir compte de manière transversale des facteurs influençant le SAT-Québec, ce cadre conceptuel structure le diagnostic alors que les principaux chapitres de ce travail correspondent aux trois éléments constitutifs du SAT-Québec, soit les systèmes d'appui à la production (chapitre 1), les chaînes d'approvisionnement (chapitre 2) et l'environnement alimentaire et les consommateurs (chapitre 3).

En plus de faciliter la compréhension générale, le fait d'aborder la compréhension du SAT-Québec à travers ce cadre conceptuel permet de situer plus facilement les pistes d'orientation d'actions soit sous l'un ou l'autre de ces éléments constitutifs, soit à un niveau plus transversal (chapitre 4).

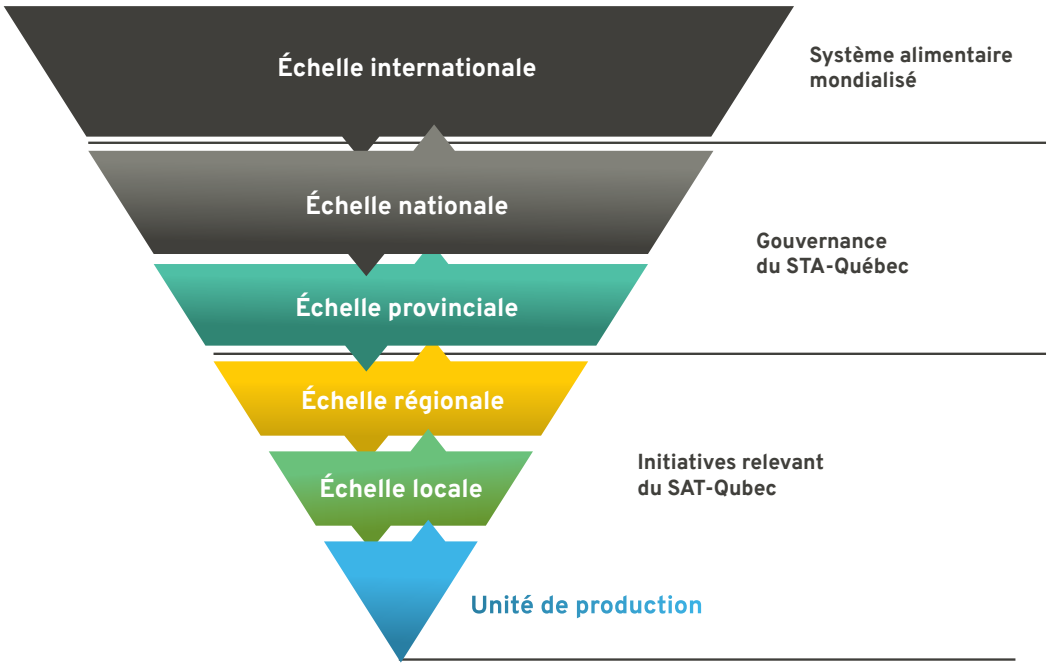

1.4 ACTEURS DE LA RÉFLEXION

Les données scientifiques sur la mise en place de systèmes alimentaires territorialisés démontrent que la collaboration entre les différents acteurs du système alimentaire de la grande région de Québec constitue le moteur essentiel de la transition.

La démarche de diagnostic menant à l'élaboration de pistes d'orientation d'actions présentées au chapitre 4 a servi de catalyseur pour un travail collaboratif et de coconstruction.

Aussi, la réflexion entourant les pistes d'orientation d'actions a été menée de concert avec les membres du comité scientifique et du comité de mobilisation, sous l'égide du comité directeur :

Comité de mobilisation*

- Stéphanie Desrosiers, Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord
- Sylvain Milot, Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches
- Vincent Galarneau, coordonnateur de Vivre en Ville
- Raphaëlle Mills-Montesinos, MAPAQ – Agro-Parc
- Mélanie Ouellet, MAPAQ
- Chantal Pitre, MAPAQ
- Lisa Lavoie, CMQuébec - Confirmé
- Céline Lepage, Direction de santé publique (CIUSSS-CN)
- Sabrina Rey, Corporation de Développement Communautaire (CDC) de Lévis, coordonnatrice du projet « Communauté nourricière Lévisienne »
- Stéphane Lacasse, Association des détaillants en alimentation du Québec
- Hugues Philippin, Association Restauration Québec
- Florence Boudreau-Pineault, Ville de Québec
- Jérôme Gagnon-Dupont, Ville de Québec
- Gregory Girard, Ville de Québec
- Mariane Julien – Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) de la Capitale-Nationale

Comité scientifique

- Geneviève Cloutier, Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, Centre de recherche en aménagement et développement
- Alain Doyen, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Département des sciences des aliments, INAF
- Laurence Guillaumie, Faculté des sciences infirmières, programmes de santé publique/ communautaire
- Benoit Lamarche, École de nutrition, directeur scientifique du Centre Nutrition, santé et Société (NUTRISS)
- Patrick Mundler, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation
- Geneviève Parent, Faculté de droit, Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires
- Véronique Provencher, École de nutrition, Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire
- Louis Sasseville, Agriculture et agroalimentaire Canada

Comité directeur

- François Trudel, Ville de Québec
- Charles Marceau, Ville de Québec
- Mathieu Grégoire, Ville de Québec
- Donald Lavoie, Ville de Québec
- Caroline Brodeur, CMQuébec
- Geneviève Parent, INAF
- Renée Michaud, INAF
- Laurélie Trudel, INAF

**Les affiliations des acteurs correspondent à celles en vigueur durant le projet. À noter que certains ont changé d'affiliation par la suite.*

2 PARTICULARITÉS DU DIAGNOSTIC

Cette démarche de diagnostic n'est pas la seule à avoir été réalisée sur le territoire de la province de Québec. Plusieurs autres communautés locales ont procédé à des exercices d'une même nature portant parfois un nom différent (exemples : portrait, caractérisation, portrait diagnostic, etc.). Il en est ainsi notamment à Verdun, Centre du Québec, Bromont, Lanaudière, Memphrémagog et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le présent diagnostic se distingue toutefois pour un certain nombre de raisons :

2.1 ÉCHELLE D'ANALYSE

Les recherches scientifiques menées au sujet des SAT démontrent que pour être pérenne, un SAT doit se réfléchir à une échelle assez significative, voire régionale. Aussi, le présent diagnostic adopte l'échelle retenue par les chercheurs du projet REPSAQ. La chercheuse Manon Boulianne et son équipe ont déterminé que la viabilité d'un SAT dans la grande région de Québec nécessitait qu'il couvre le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ci-après « grande région de Québec »[15]. Cette échelle est singulière par rapport aux autres diagnostics, car elle couvre non seulement plusieurs villes, mais également deux régions administratives, une agglomération et une communauté métropolitaine. Mentionnons qu'aucun organisme de gouvernance en matière de sécurité alimentaire ne couvre ce territoire au complet.

2.2 ANALYSE BASÉE SUR UNE APPROCHE « SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ».

Ainsi qu'elle a été expliquée précédemment, notre démarche s'appuie sur un cadre conceptuel reconnu internationalement qui découle des plus récents travaux développés à l'échelle internationale en matière de systèmes alimentaires durables et inclusifs. Elle s'inspire des réflexions menées notamment par la FAO et le HLPE, basées sur le concept de sécurité alimentaire et la réalisation du droit à l'alimentation. Ce diagnostic adapte le cadre conceptuel des systèmes alimentaires durables et inclusifs à la réalité du territoire étudié. Cette approche systémique et holistique permet de mettre en lumière des enjeux qui dépassent ceux qui ressortent des autres diagnostics. De fait, ces initiatives se basent généralement sur les cinq éléments proposés dans le *Guide pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), rédigé par l'organisation Vivre en Ville. Il s'agit de la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles. L'approche systémique retenue dans la présente étude permet de tenir compte des différents systèmes d'appui à la production, notamment les services écosystémiques (en appui à la production agricole et alimentaire) de même que les systèmes d'appui socioéconomiques (en amont de la production agricole et alimentaire), ce qui contribue à l'aspect novateur de cette démarche.

2.3 ANALYSE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Ce faisant, notre démarche aborde une analyse à différentes échelles : internationale, nationale, provinciale et locale. Aussi, contrairement aux autres diagnostics, les pistes d'orientation d'actions présentées à l'issue de ce document tiennent compte des possibilités d'actions de la Ville de Québec et de la CMQuébec à ces différentes échelles.

15 Boulianne, M. et *al.*, *Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait*, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019.

Analyse qui tient compte de la durabilité économique et de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Ce diagnostic aborde la durabilité économique du système alimentaire de la grande région de Québec et tient compte de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire qui y contribuent. Les autres diagnostics accordent peu ou pas de place aux acteurs relevant davantage du système alimentaire dit conventionnel, notamment ceux relevant de l'agro-industrie comme les distributeurs, les grands marchés d'alimentation et l'agriculture conventionnelle. En effet, on remarque que plusieurs de ces diagnostics sont réalisés avec une certaine posture, se penchant presque exclusivement sur des initiatives ciblées se trouvant en marge du système alimentaire conventionnel. Par exemple, l'accent sera presque essentiellement mis sur l'agriculture urbaine, les jardins collectifs ou encore les kiosques de vente de produits locaux. Ces initiatives locales contribuent de manière significative à la durabilité d'un système alimentaire et doivent assurément être mises de l'avant. Toutefois, nous sommes d'avis qu'une transition vers un système alimentaire territorialisé plus durable et équitable ne peut être réalisée sans la participation de tous les acteurs.

2.4

ANCRAGE MARQUÉ EN DROIT

Ce diagnostic se distingue également par son ancrage fort en droit et par une importante prise en compte de la dimension juridique des enjeux liés aux systèmes alimentaires territorialisés. Cette particularité s'explique par la présence dans l'équipe de recherche de plusieurs juristes possédant des expertises en matière, entre autres, de systèmes alimentaires territorialisés. Cet ancrage juridique permet de proposer des pistes d'orientation d'actions en phase avec les compétences des villes et municipalités et, dans le même temps, d'identifier les impacts que la Ville de Québec et la CMQuébec peuvent avoir dans le cadre d'opportunité d'actions relevant de la compétence d'autres acteurs.

2.5

ANALYSE APPUYÉE SUR LES DONNÉES SCIENTIFIQUES ET EXPÉRIENTIELLES

Ce diagnostic s'appuie sur les données scientifiques et sur l'expertise d'une équipe de chercheurs provenant de différentes disciplines et de parties prenantes du SAT-Québec. Les connaissances scientifiques et expérientielles deviennent ainsi un levier d'innovations, visant à faire du projet SAT-Québec un projet à fort impact social, environnemental et économique.

3 PORTRAIT

Les lignes qui suivent brossent un bref portrait du territoire et des citoyens consommateurs du SAT-Québec. Elles mettent en lumière certaines particularités qui à la fois expriment la singularité du SAT-Québec et témoignent de sa nécessité.

Ainsi qu'il est mentionné précédemment, le territoire du SAT-Québec devrait comprendre le territoire de la CMQuébec et des régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ci-après « grande région de Québec »[16]. Ce diagnostic accorde toutefois une attention particulière aux données touchant plus particulièrement la ville de Québec et ses alentours. Des données plus approfondies sont présentées dans les chapitres 1 à 3 du diagnostic.

3.1 LE TERRITOIRE

Comme le démontrent les travaux du projet REPSAQ, le territoire couvert par le SAT-Québec devrait comprendre le territoire de la CMQuébec, dont la ville de Québec, de même que les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches (ci-après « grande région de Québec »)[17]. Ce territoire s'étend ainsi sur plus de 3 371 000 hectares. Il intègre notamment l'île d'Orléans, berceau de l'Amérique française où la production agricole a débuté dès le milieu du 17e siècle[18].

Sur l'ensemble du territoire, les terres agricoles font l'objet d'une protection spécifique sous l'égide de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Le territoire agricole, cultivé depuis plusieurs siècles, y est ainsi considéré comme un patrimoine collectif à protéger, au bénéfice de l'ensemble des Québécois et des Québécoises et pour les générations présentes et futures[19].

La région administrative de la Capitale-Nationale couvre un peu plus de 1,86 million d'hectares[20], dont 221 000 hectares sont zonés agricoles, ce qui représente près de 12 % de son territoire[21]. Le territoire est bordé au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par la région de la Mauricie et au nord par celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean[22]. Cette dernière est en démarche depuis quelques années pour une transition vers un système alimentaire durable en zone boréale (Borée). Il serait éventuellement intéressant de réfléchir aux liens possibles entre cette initiative et le SAT-Québec étant donné la proximité territoriale.

La CMQuébec couvre un territoire d'un peu plus de 323 000 hectares[23], dont 94 000 hectares se trouvent dans la zone agricole[24]. Ce territoire comprend les MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, la Ville de Lévis, de même que l'agglomération de Québec, elle-même composée de la Ville de Québec, de la Ville de L'Ancienne-Lorette et de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Il est également important de mentionner que le SAT-Québec touche une partie du territoire **traditionnel huron-wendat, le Nionwentsïo**[25]. Ce territoire comprend, entre autres, plusieurs zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et quelques parcs nationaux au sein

16 Boulianne, M. et *al.*, *Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait*, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019.
17 *Ibid.*
18 *Plan de développement de la zone agricole. MRC de l'Île-d'Orléans*, Rapport final, 2015, p. 11-12, en ligne : http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/pdza-mrc-io.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
19 Parent, G. et Leclercq, M., *Protection du territoire et des activités agricoles : LPTAA et mécanismes juridiques innovants*, Québec, Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2023.
20 https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/Region_03.pdf
21 *Capitale-Nationale, Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimations pour l'année 2021*, gouvernement du Québec, en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_Capitale-Nationale_MAPAQ.pdf?1581622080 (consulté le 8 décembre 2023).
22 « Les 17 régions administratives du Québec », CEFAN, Université Laval, en ligne : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/quebec-Regions_admin-carte.htm (consulté le 8 décembre 2023).
23 « Territoire métropolitain », Communauté métropolitaine de Québec, en ligne : https://cmquebec.qc.ca/territoire-metropolitain/ (consulté le 8 décembre 2023).
24 « Zone agricole », Communauté métropolitaine de Québec, en ligne : https://cmquebec.qc.ca/zone-agricole/ (consulté le 8 décembre 2023).
25 « Carte du Nionwentsïo », Conseil de la Nation huronne-wendat, en ligne : https://wendake.ca/cnhw/nionwentsio/a-propos/carte-du-nionwentsio/ (consulté le 8 décembre 2023).

desquels les Hurons-Wendats exercent leurs pratiques traditionnelles, notamment de chasse et de pêche, depuis des temps immémoriaux. Le cadre conceptuel du SAT n'a pas été élaboré en prenant en compte une vision autochtone d'un système alimentaire. Bien que le HLPE et le CSA encouragent la mobilisation d'études rigoureuses, fondées sur des connaissances scientifiques, interdisciplinaires, traditionnelles, autochtones et locales, pour réfléchir à la transition des systèmes alimentaires, il est nécessaire de prendre en compte les pratiques, connaissances et savoirs des communautés autochtones de la grande région de Québec. Il sera également important de réfléchir à une cohabitation et à une intégration plus efficientes entre le système alimentaire huron-wendat et le SAT-Québec.

La Ville de Québec, formée de 35 arrondissements répartis dans ses six arrondissements, couvre un territoire d'un peu plus de 45 000 hectares où se concentrent 550 000 personnes, soit la forte majorité de la population, tant de la CMQuébec que de la région de la Capitale-Nationale[26].

Finalement, le **territoire de l'agglomération de Québec** était occupé par 12 413 hectares de zone agricole en 2019, dont la majeure partie se trouve partagée entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge[27].

Les activités agricoles varient selon les régions administratives. Dans la région administrative de la Capitale-Nationale, la production de fruits et de légumes est la plus importante[28].

Bien que la superficie totale de la zone agricole dans l'ensemble de la Capitale-Nationale et dans la Ville de Lévis soit très importante, le taux d'utilisation de ces terres agricoles est préoccupant. Des milliers d'hectares de terre sur le territoire sont laissés en friche pour différentes raisons. Qui plus est, il est important de savoir que la grande majorité (45 %) des exploitations agricoles à l'échelle de la CMQuébec sont de petites entreprises qui réalisent moins de 50 000 $ de revenus annuels[29]. Ces données seront abordées plus en détail dans les chapitres 1 et 2, mais témoignent tout de même d'une caractéristique intéressante, justifiant la mise sur pied d'un SAT-Québec.

Les activités agricoles ne sont cependant pas restreintes à la zone agricole. Un nombre grandissant d'exploitations agricoles prennent racine à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Québec. On entend par l'appellation « agriculture urbaine commerciale » des activités agricoles de production situées hors de la zone agricole et dans le périmètre urbain, et qui permettent à un producteur de tirer un revenu annuel brut d'au moins 5 000 $[30].

Selon les informations de 2020 et avec un nombre de 16 « entreprises en agriculture urbaine commerciale », la ville de Québec se démarque par un bon ratio habitants/ferme d'environ 34 000 habitants/ferme[31]. À titre comparatif, Montréal avait au même moment un ratio de 38 000 habitants/ferme et Vancouver de 70 000 habitants/ferme[32]. Bien que la pandémie de COVID-19 ait significativement ralenti le développement de nouvelles entreprises agricoles urbaines, ce sont néanmoins 10 entreprises de plus qui ont été recensées en 2020 par rapport à 2019[33].

Certaines modifications récentes à la réglementation de la Ville de Québec permettent de faciliter l'implantation d'entreprises d'agriculture urbaine commerciales. On pense notamment au *Règlement R.V.Q. 3056* qui modifie le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin de favoriser l'agriculture urbaine et la vente de produits agricoles sur le territoire de la Ville de Québec. Ces modifications s'inscrivent dans l'axe 6 du Plan d'agriculture urbaine 2020-2025.

---

26 « Territoire métropolitain », Communauté métropolitaine de Québec, en ligne : https://cmquebec.qc.ca/territoire-metropolitain/ (consulté le 8 décembre 2023) ; « Démographie – Population de la Capitale-Nationale (2022) », ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, gouvernement du Québec, en ligne : https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/capitale-nationale/portrait-regional/demographie/ (consulté le 8 décembre 2023).
27 *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Agglomération de Québec, volume 1, 2019, p. 113, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/docs/SAD-12-2019.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
28 Boulianne, M. et *al.*, *Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait*, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, p. 26.
29 *Ibid.*, p.30.
30 *Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025. Enrichir le champ des possibilités*, Ville de Québec, p. 37, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/agroalimentaire/activites_agroalimentaires/docs/Plan_action_agriculture_urbaine_2020-2025.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
31 Portrait des entreprises agricoles urbaines du Québec, 2020, p.26
32 Portrait des entreprises agricoles urbaines du Québec, 2020, p.26
33 Portrait des entreprises agricoles urbaines du Québec, 2020, p.13

	Superficie totale (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	Nombre d'exploitations agricoles
MRC de l'Île-d'Orléans	19 458 (2013)	18 521 (2013)	173 (2010)
MRC de La Jacques-Cartier	150 816 (2013)	6 360 (2013)	37 (2010)
MRC de La Côte-de-Beaupré	67 110 (2013)	23 890 (2013)	47 (2010)
MRC de Portneuf	261 586 (2014)	109 334 (2014)	426 (2010)
MRC de Charlevoix	390 000	34 000 (2015)	123 (2012)
MRC de Charlevoix Est	228 311	19 825 (2016)	70 (2017)
Agglomération de la Ville de Québec	54 740	12 413 (2019)[34]	
Capitale-Nationale	1 864 000 (2022)	221 000 (2021)	1025 (2021)
Ville-MRC Lévis	44 749	32 979 (2013)	198 (2016)

Au sein de l'agglomération de Québec se situe une importante étendue de terres cultivables récemment acquise par le gouvernement du Québec afin d'y aménager un parc d'innovation agricole, aussi appelée Agro-parc. Achetées en 2014 par une société en commandite du Groupe Dallaire, puis rétrocédées aux Sœurs de la Charité à la fin de l'année 2020 sans que les demandes de dézonage aient été accordées, les terres ont été acquises par le gouvernement du Québec en avril 2022 avec l'intention d'y aménager un parc d'innovation agricole[35]. Cette décision survient dans un moment charnière et ouvre la porte à une quantité incroyable d'opportunités pour le SAT-Québec. Des consultations sont menées pour définir, autour d'un concept rassembleur, le type de projets qui pourront être mis en place sur les 203 hectares de terres.

Les terres des Sœurs de la Charité constituent un élément incontournable du bassin de production agricole de proximité de la région de Québec. Ces terres d'une superficie d'environ 250 hectares « sont situées dans la deuxième couronne périurbaine de la Ville de Québec, dans la frange ouest de l'arrondissement de Beauport. »[36] Ayant été la propriété de la communauté religieuse jusqu'à tout récemment, ces terres agricoles sont inscrites dans une tradition de services aux plus vulnérables puisqu'elles ont nourri les patients traités à l'hôpital psychiatrique qui a été sous la direction de la communauté jusqu'en 1996[37].

Dans une perspective de durabilité, de nombreuses vocations s'offrent aux projets qui pourraient y voir le jour : agricole, recherche, éducative, sociale, communautaire, etc. Il est essentiel cependant que des consultations citoyennes soient au centre de ces initiatives pour en faire un agro-parc que les résidents de la Ville pourront s'approprier.

34 *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Agglomération de Québec, volume 1, 2019, p. 113, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/docs/SAD-12-2019.pdf (consulté le 8 décembre 2023).

35 Bourque, F., « Les Sœurs de la Charité reprennent leurs terres de Beauport », Le Soleil, 22 décembre 2020, en ligne : https://www.lesoleil.com/2020/12/22/les-surs-de-la-charite-reprennent-leurs-terres-de-beauport-c43d3cabab581bea8%cddf2c1c539bc3 (consulté le 8 décembre 2023) ; Gagné, L., « Québec acquiert les terres des Sœurs de la Charité pour 28,7 M $ », Radio-Canada, 28 avril 2022, en ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1879471/gouvernement-quebec-achat-terres-soeurs-charite-parc-innovation-agricole (consulté le 8 décembre 2023).

36 Scattolin, M., « Terres agricoles des Sœurs de la Charité : un débat qui continue », Relations, 21 juin 2022, en ligne : https://cjf.qc.ca/revue-relations/terres-agricoles-des-soeurs-de-la-charite-un-debat-qui-continue/ (consulté le 8 décembre 2023).

37 « L'Hôpital Saint-Michel-Archange : principale œuvre des Soeurs de la Charité de Québec », Patrimoine immatériel religieux du Québec, en ligne : http://www.ipir.ulaval.ca/fiche.php?id=409 (consulté le 8 décembre 2023).

À l'instar de l'Agro-parc, le Grand marché de Québec est un élément incontournable du SAT-Québec. Désormais situé sur le site d'Expo Québec, il a pour mission de rapprocher plus de 200 agriculteurs, artistes et artisans des consommateurs et constitue un levier pour la relève et le démarrage d'entreprises agroalimentaires. Une réflexion sur le SAT-Québec implique notamment de réfléchir les liens et la logistique entre es grands leviers de sécurité alimentaires que sont l'Agro-parc et le Grand marché de Québec.

En somme, le territoire du SAT-Québec possède un territoire agricole et une agriculture urbaine vigoureuse. Ce territoire agricole, bien que protégé, est en partie sous-utilisé et convoité dans une perspective d'urbanisation. Il offre une production agricole (végétale et animale) diversifiée. REPSAQ nous apprenait que les fermes du territoire :

« (…) produisent (…) dans des quantités qui vont bien au-delà de ce qui est nécessaire pour alimenter la population correspondante, pour certaines productions, dont le sirop d'érable, le porc, le veau et le lait. Dans d'autres filières agricoles, les fruits et légumes et les céréales destinées à la consommation humaine, notamment, la production régionale demeure bien en deçà de ce qui serait requis pour assurer l'approvisionnement des ménages, s'ils continuent à consommer ces aliments dans des proportions semblables à celles qui ont cours[38]. »

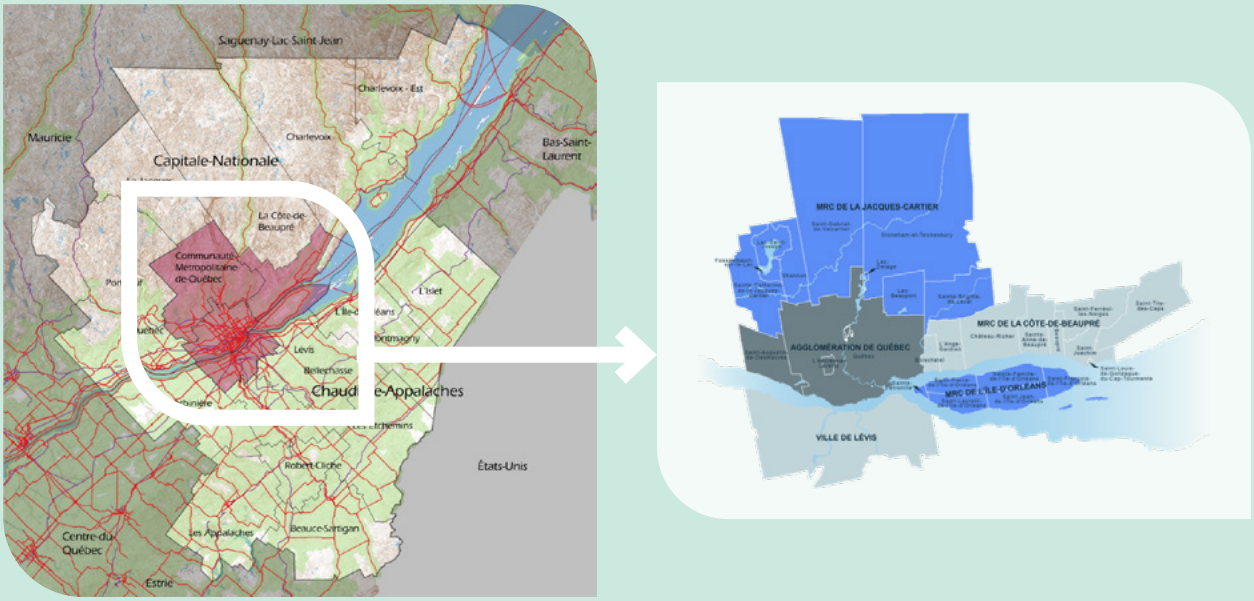

(Carte : Nicolas Delucinge (2017) ; REPSAQ P3)

38 Boulianne, M. et *al.*, *Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait*, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, pp. 13-58.

3.2

LES CITOYENS-CONSOMMATEURS

Dans le territoire étudié vivent plus 1 199 000 personnes, dont 771 611 dans la région administrative de la Capitale-Nationale[39] et 444 072 dans la région administrative Chaudière-Appalaches[40].

La densité de population est la plus importante au sein de la CMQuébec, qui regroupe plus de 835 000 personnes, et plus particulièrement encore au sein de la Ville de Québec qui comptait 557 390 habitants en 2020[41]. Le nombre de personnes vivant dans la ville de Québec a augmenté de 3,3 % entre 2016 et 2021[42], et devrait continuer à augmenter pour franchir le cap des 600 000 habitants vers 2034[43]. Les quartiers de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, Duberger-Les Saules et Val-Bélair sont de loin ceux où résident le plus grand nombre de personnes au sein de la Ville de Québec[44].

S'agissant des caractéristiques sociodémographiques de cette population, il est possible de retenir que le groupe des 15-64 ans est celui qui regroupe le plus grand nombre de personnes dans la Ville de Québec, avec 343 410 personnes, suivi par les personnes de 65 et plus qui sont au nombre de 125 020 en 2021[45]. En 2023, l'âge moyen de la population était de 44,3 ans dans la Ville de Québec[46].

La population de la Ville de Québec se caractérise par un multiethnisme. En 2016, on dénombrait un peu plus de 42 280 immigrants et résidents non permanents sur le territoire de la Ville de Québec[47]. Ce groupe se trouve en plus forte concentration dans les quartiers de la Cité-Universitaire (20,1 % de la population), du Plateau (18,6 % de la population) et de Saint-Roch (16,4 % de la population)[48].

Finalement, la Nation huronne-wendat partage le territoire envisagé pour le SAT-Québec et leur communauté, Wendake, est adjacente à la ville de Québec. Un recensement de 2016 révèle que cette communauté comprend une population de 2 135 habitants, dont 1 580 présentent une identité autochtone[49]. L'âge moyen au sein de la nation est de 40,8 ans[50].

Chacune des personnes et chacun des groupes vivants sur le territoire étudié est affecté par l'inflation et l'augmentation du coût des aliments, quoique dans différentes mesures. En juillet 2022, dans la Capitale-Nationale, un adulte sur quatre vivait dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire selon les données de la Santé publique[51]. La proportion de ménage en situation d'insécurité alimentaire a atteint 24 % en janvier 2023[52]. Ce taux atteignait 19 % dans Chaudière-Appalaches à l'hiver 2022[53].

---

39 « Démographie – Population de la Capitale-Nationale (2022) », ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, gouvernement du Québec, en ligne : https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/capitale-nationale/portrait-regional/demographie/ (consulté le 8 décembre 2023).
40 « Démographie – Population de Chaudière-Appalaches (2022) », ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, gouvernement du Québec, en ligne : https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/chaudiere-appalaches/portrait-regional/demographie (consulté le 8 décembre 2023).
41 « Territoire métropolitain », Communauté métropolitaine de Québec, en ligne : https://cmquebec.qc.ca/territoire-metropolitain/ (consulté le 8 décembre 2023).
42 « Portrait – Ville de Québec », Ville de Québec, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/ville/index.aspx (consulté le 8 décembre 2023).
43 « Projections de population – Municipalités (500 habitants et plus), Institut de la statistique du Québec, gouvernement du Québec, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus (consulté le 8 décembre 2023).
44 *Quartier Chutes-Montmorency. Portrait sociodémographique et économique*, Ville de Québec, janvier 2019, p. 25, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Chutes_Montmorency_Portrait.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
45 « Portrait – Ville de Québec », Ville de Québec, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/ville/index.aspx (consulté le 8 décembre 2023).
46 « Projections de population – Municipalités (500 habitants et plus), Institut de la statistique du Québec, gouvernement du Québec, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus (consulté le 8 décembre 2023).
47 *Quartier Chutes-Montmorency. Portrait sociodémographique et économique*, Ville de Québec, janvier 2019, p. 37, en ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Chutes_Montmorency_Portrait.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
48 *Ibid.*
49 « Profil de la population autochtone, Recensement de 2016. Nation Huronne Wendat [Région de Première Nation/Bande indienne ou conseil tribal], Québec », Statistiques Canada, gouvernement du Canada, en ligne : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=AB&Code1=2016C1005120&Data=Count&SearchText=Nation%20Huronne%20Wendat&SearchType=Begins&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2016C1005120&SEX_ID=1&AGE_ID=1&RESGEO_ID=1 (consulté le 8 décembre 2023).
50 *Ibid.*
51 *Insécurité alimentaire et habitudes de vie : panorama pendant la pandémie, Accès-cible santé*, Bulletin d'information sur l'état de santé et de bien-être de la population à la Capitale-Nationale, numéro 2, Direction de santé publique, CIUSSS Capitale-Nationale, août 2022, en ligne : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/apropos/Acces-cible-sante_numero2.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
52 « Pandémie et insécurité alimentaire. Résultats du 24 janvier 2023 », INSPQ, en ligne : https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/insecurite-alimentaire-janvier-2023 (consulté le 8 décembre 2023).
53 *Investissements dans la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, en ligne : https://www.centraide-quebec.com/app/uploads/2022/06/Quebec-Chaudiere-Appalaches-2022.pdf (consulté le 8 décembre 2023).

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA CAPITALE-NATIONALE

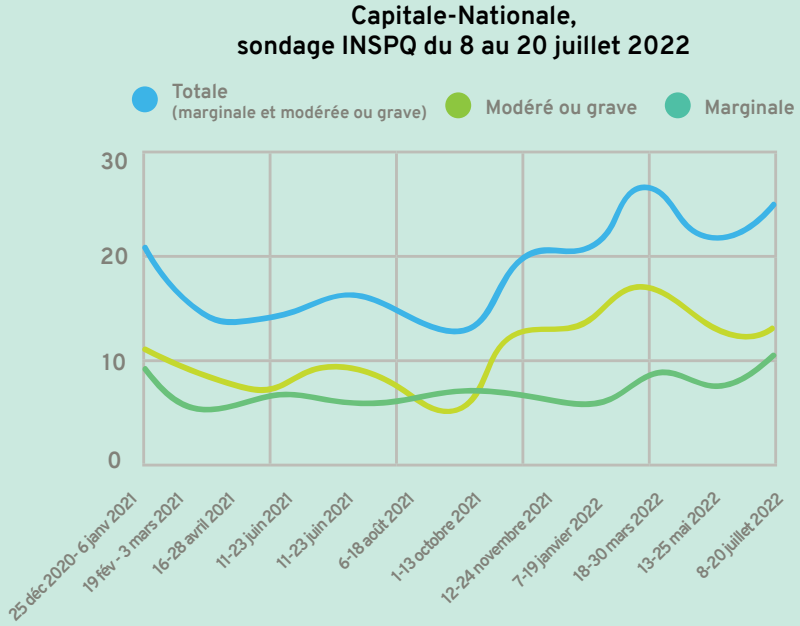

Source : *Insécurité alimentaire et habitudes de vie : panorama pendant la pandémie, Accès-cible santé*, Bulletin d'information sur l'état de santé et de bien-être de la population à la Capitale-Nationale, numéro 2, Direction de santé publique, CIUSSS Capitale-Nationale, août 2022, en ligne : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/apropos/Acces-cible-sante_numero2.pdf (consulté le 8 décembre 2023)

Le récent Bilan-Faim procure également des données récentes quant à l'état de l'insécurité alimentaire au Québec et par région où sont présentes les banques alimentaires[54]. Les indicateurs démontrent une hausse des demandes à travers le Québec : les banques alimentaires ont constaté une augmentation de 20 % des demandes d'aide chaque mois depuis 2021 pour culminer à 2,2 millions de demandes d'aide alimentaire répondues chaque mois[55]. Le nombre mensuel de dépannages alimentaires a augmenté de 43 % depuis 2019[56]. Parmi les demandeurs d'aide alimentaire se dénombrent une part non négligeable d'enfants (35 %) et une proportion grandissant de personnes ayant un emploi (+102 % depuis 2019)[57]. La hausse la plus marquante est celle des portions livrées par les popotes roulantes avec une hausse de 138 % depuis 2019[58].

En ce qui a trait au territoire du SAT-Québec et pour la région desservie par Moisson Québec (l'agglomération de Québec et Lévis ainsi qu'une partie de Portneuf et de Lotbinière), les demandes d'aide alimentaire auprès des Banques Alimentaires du Québec ont significativement augmenté depuis 2019. Le nombre total de personnes aidées (tous services confondus) est passé à 63 292 en 2022 alors qu'il était de 51 104 en 2019 et 23,7 % des demandeurs d'aide ont un emploi, contrairement à 16 % en 2019[59]. Comme le mentionnent les rédacteurs de cette étude, les banques alimentaires sont souvent les premières portes d'entrée vers les autres services offerts par d'autres organismes communautaires et les banques alimentaires deviennent également des services de référencement pour ces autres services[60].

54 *Bilan-Faim Québec 2023*, Les Banques alimentaires du Québec, 2023, en ligne : https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023_Final.pdf (consulté le 8 décembre 2023).
55 *Ibid.*, p. 5.
56 *Ibid.*, p. 5.
57 *Ibid.*, p. 5 et 10.
58 *Ibid.*, p. 12.
59 *Ibid.*, p. 9.
60 *Ibid.*, p. 27.

ÉVOLUTION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU QUÉBEC EN TEMPS DE PANDÉMIE

L'insécurité alimentaire a évolué au Québec au cours des dernières années. Un programme de recherche de l'Université de Toronto observe que, pendant la période précédant la pandémie de COVID-19, le pourcentage d'insécurité alimentaire totale, entendue de l'insécurité alimentaire marginale, modérée, et grave, s'élevait à 14,0 % au Québec[61]. Au début de la crise, des programmes de subventions du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial apportent une aide financière accordée tant aux citoyennes et citoyens qu'aux entreprises touchées par la crise, qui permettent d'atténuer l'impact des pertes d'emplois et de revenus causées par la pandémie[62]. La proportion des ménages en situation d'insécurité alimentaire tombe alors à 11,6 %[63]. La baisse est toutefois de courte durée. En 2020, la part des ménages en situation d'insécurité alimentaire réaugmente pratiquement au niveau prépandémique, soit 13,1 %[64].

La pandémie a finalement aggravé significativement les niveaux d'insécurité alimentaire, avec une dégradation encore plus forte à partir d'octobre 2021. Le nombre d'adultes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave est passé de 6 % à 13 % entre octobre 2021 et juillet 2022[65]. Les données fournies par l'INSPQ, qui compile des données sur la sécurité alimentaire depuis le printemps 2020 dans le cadre de sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois en lien avec la COVID-19, révèlent que la proportion des adultes québécois vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire a varié entre 16 et 26 % depuis le printemps 2020, avec une oscillation entre 24 et 25 % pour la période allant du 8 juillet 2022 au 18 janvier 2023[66].

Les effets de la pandémie se cumulent aujourd'hui avec ceux de la guerre en Ukraine, qui perturbent les chaînes d'approvisionnement mondiales et accentuent les défis liés à la disponibilité et à l'accessibilité des aliments.

---

61 Tarasuk V, Li T, Fafard St-Germain AA, *Insécurité alimentaire des ménages au Canada 2021*, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF), Toronto, 2022, p. 45, en ligne : https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/09/Insecurite-Alimentaire-des-Menages-au-Canada-2021-PROOF.pdf (consulté le 8 décembre 2023)

62 Compte tenu de la proximité entre la précarité financière et la sécurité alimentaire, conjuguée à une réduction des dépenses des ménages en raison du ralentissement économique lié à la pandémie, on observe une diminution de l'insécurité alimentaire au Québec au début de la pandémie de COVID- 19. *L'insécurité alimentaire des ménages au Canada au début de la pandémie de COVID-19, 2022*, p.11 https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-003-x/2022002/article/00002-fra.pdf?st=wGKhtQdm

63 Tarasuk V, Li T, Fafard St-Germain AA, *Insécurité alimentaire des ménages au Canada 2021*, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF), Toronto, 2022, p. 45, en ligne : https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/09/Insecurite-Alimentaire-des-Menages-au-Canada-2021-PROOF.pdf (consulté le 8 décembre 2023).

64 *Ibid.*

65 *Insécurité alimentaire et habitudes de vie : panorama pendant la pandémie, Accès-cible santé*, Bulletin d'information sur l'état de santé et de bien-être de la population à la Capitale-Nationale, numéro 2, Direction de santé publique, CIUSSS Capitale-Nationale, août 2022, en ligne : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/apropos/Acces-cible-sante_numero2.pdf (consulté le 8 décembre 2023).

66 « Pandémie et insécurité alimentaire. Résultats du 24 janvier 2023 », INSPQ, en ligne : https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/insecurite-alimentaire-janvier-2023 (consulté le 8 décembre 2023).

Au Québec, le taux d'insécurité alimentaire chez les Premières Nations est généralement plus haut que pour le reste de la population. Ainsi, l'étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations, ayant recensé des données de 2008 à 2016 auprès de plus de 90 Premières Nations du Nord, note que la prévalence de l'insécurité alimentaire s'élève jusqu'à 48 % dans ces collectivités[67]. De multiples facteurs, tous interreliés, contribuent à cette situation, notamment l'éloignement et l'isolement des communautés, les coûts d'expéditions et de stockage, mais également le statut socioéconomique des collectivités[68]. Plusieurs études démontrent que la pauvreté, les difficultés financières, le sous-emploi et les faibles niveaux d'instruction sont des causes associées à l'insécurité alimentaire, notamment chez les peuples des Premières Nations[69]. D'autres déterminants influençant de manière marquée la santé des peuples autochtones incluent la discrimination et l'exclusion sociale, le difficile accès à des services de santé appropriés, la détérioration de l'environnement naturel ainsi que la perturbation des habitudes de vie[70].

La situation est cependant différente en ce qui concerne la Nation huronne-wendat. En effet, parmi les 1 094 répondants wendats de l'ERS 2015, 96,2 % répondent être en situation de sécurité alimentaire[71]. Cette proportion diminue lorsqu'on s'attarde aux « répondants adultes wendats vivant avec un ou des enfants mineurs âgés de 6 à 17 ans » qui sont alors en situation de sécurité alimentaire dans une proportion de 89 %[72]. À noter que ces données précèdent la pandémie de COVID-19 et que la situation a pu se détériorer comme ce fut le cas de façon généralisée dans la région de la Capitale-Nationale.

3.3

LES INSTANCES À L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les données scientifiques récentes démontrent qu'une gouvernance participative et inclusive est un élément clé dans la réussite et la pérennité d'un SAT. Il n'existe pas un organe de gouvernance alimentaire couvrant l'ensemble du territoire sur lequel devrait s'organiser le SAT-Québec. Il est toutefois important de brosser un tableau succinct des différentes institutions et organisations au sein desquelles des décisions en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont adoptées sur le territoire à l'étude.

Il y a, d'abord, les instances municipales. Les municipalités et villes sont des gouvernements de proximité. À ce titre, elles détiennent des compétences réglementaires et des pouvoirs qui leur sont attribués par les lois provinciales et qui peuvent façonner le système alimentaire de la grande région de Québec (3.3.1).

Le territoire compte ensuite plusieurs initiatives qui organisent plus ou moins formellement la gouvernance territoriale en matière de sécurité alimentaire, comme les tables de concertation, qui réunissent des acteurs en vue de mettre en place une action concertée (3.3.2).

67 Chan, Laurie, Malek Batal, Tonio Sadik, Constantine Tikhonov, Harold Schwartz, Karen Fediuk, Amy Ing, Lesya Marushka, Kathleen Lindhorst, Lynn Barwin, Peter Berti, Kavita Singh and Olivier Receveur, *FNFNES Final Report for Eight Assembly of First Nations Regions : Draft Comprehensive Technical Report*, Assembly of First Nations, Université d'Ottawa et Université de Montréal, novembre 2019, en ligne : https://www.fnfnes.ca/docs/FNFNES_draft_technical_report_Nov_2__2019.pdf (consulté le 8 décembre 2023)

68 Leblanc-Laurendeau, O., *L'insécurité alimentaire dans le Nord canadien : aperçu*, Étude générale, Division des affaires juridiques et sociales, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2020, en ligne : https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/bdp-lop/bp/YM32-2-2020-47-fra.pdf (consulté le 8 décembre 2023).

69 *Ibid.*

70 *Ibid.*

71 *Rapport annuel 2020-2021*, Conseil de la Nation huronne-wendat, p.95, en ligne : https://wendake.ca/wp-content/uploads/2021/09/rapport-annuel-nhw-2020-2021.pdf (consulté le 8 décembre 2023)

72 *Ibid.*

3.3.1 Les instances municipales

Selon la Constitution canadienne, il revient aux provinces de décider quels domaines de compétence elle confère aux municipalités et villes. Les compétences municipales sont donc définies dans les lois québécoises. Pour exercer ces compétences, les municipalités et villes détiennent différents pouvoirs comme ceux d'adopter des réglementations et résolutions. Elles détiennent également des pouvoirs non réglementaires, tels que la conclusion d'ententes, l'adoption de directives, politiques ou plan d'action.

Les compétences et les pouvoirs municipaux en œuvre sur le territoire à l'étude se retrouvent notamment dans la *Loi sur les compétences municipales*, dans la *Charte de la Ville de Québec*, dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, dans la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* et dans la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*.

La *Loi sur les compétences municipales* (LCM) accorde des pouvoirs aux municipalités, leur « permettant de répondre aux besoins municipaux divers et évolutifs », et ce, dans « l'intérêt de leur population »[73]. Cette loi prévoit huit domaines de compétences relevant des municipalités et villes :

1° la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;

2° le développement économique local ;

3° la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ;

4° l'environnement ;

5° la salubrité ;

6° les nuisances ;

7° la sécurité ;

8° le transport.

Aucune de ces compétences ne traite directement de la sécurité alimentaire. Cela ne doit pas inciter les municipalités et villes à l'inaction, car elles peuvent toutes s'y rattacher. De fait, l'article 2 de la LCM sous-tend une interprétation large des pouvoirs que détiennent les municipalités et villes, ce qui leur permet de répondre aux besoins de leur population en matière de sécurité alimentaire (tableau 2, page 27).

De plus, la LCM octroie un pouvoir réglementaire général en matière de paix, d'ordre, de bon gouvernement et de bien-être général. En 2001, la Cour suprême du Canada a jugé que le concept de bien-être général autorise l'adoption de règlements visant véritablement à faciliter la réalisation d'objectifs telles la santé et la sécurité publiques[74].

73 *Ibid.*, art. 2.
74 114957 Canada Ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville de), 2001 CSC 40, par. 20, 27, 29 ;

De même, la LCM octroie également d'autres pouvoirs qui peuvent être utilisés pour favoriser la sécurité alimentaire sur le territoire. Les municipalités et villes peuvent notamment accorder de l'aide en matière « d'assistance aux personnes défavorisées ou dans le besoin », et également « la création ou la poursuite, sur son territoire ou hors celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population »[75]. Dans l'exercice de ce même pouvoir, la municipalité locale « peut établir des refuges » afin de répondre aux besoins d'hébergement des personnes en situation de précarité[76]. Il est également possible pour la municipalité d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes « à tout organisme à but non lucratif à vocation sociale qui apporte de l'aide ou des services à des personnes physiques »[77].

La *Charte de la Ville de Québec* octroie des compétences, pouvoirs et obligations à la Ville en matière de développement communautaire, économique, culturel, social et d'hébergement social[78]. Cette gouvernance de proximité permet à la Ville d'organiser les différentes initiatives sur son territoire afin que celles-ci répondent aux besoins des citoyens. La Charte institue un conseil de ville qui doit adopter, par règlement, une politique de consultation publique[79]. Cette politique de participation publique a pour but de « favoriser la diffusion de l'information, la consultation et la participation active des citoyens de la ville de Québec au processus décisionnel de la Ville relativement à certains actes » dont ceux concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme, suivant l'encadrement spécifique à ce domaine[80].

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* encadre l'exercice de certaines compétences municipales qui, « plutôt que d'être exercées distinctement pour chaque territoire municipal local compris dans une agglomération, doivent être exercées globalement »[81]. Parmi les matières intéressant l'agglomération ainsi formée se retrouvent la gestion et la mise en place de « logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abris »[82].

On comprend donc que certaines particularités territoriales s'appliquent à la mise en œuvre du filet social entourant les consommateurs vulnérables en contexte de système alimentaire territorialisé. Dans le cas spécifique de l'agglomération de Québec, ces compétences sont exercées sur les territoires de la Ville de Québec, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de L'Ancienne-Lorette. La tâche revient au conseil d'agglomération d'exercer ces compétences.

La *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, adoptée en 2017, mentionne dans son préambule que « les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain (…) ». Elle accorde aux municipalités un pouvoir général de taxation, de nouveaux pouvoirs en matière de développement local et elle accroît leurs pouvoirs en matière d'urbanisme, notamment en zonage.

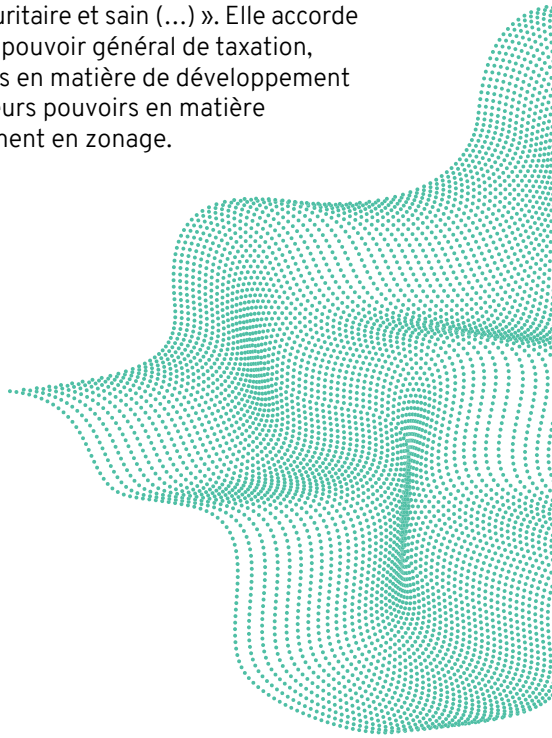

75 *Ibid.*, art. 91.
76 *Ibid.*, art. 91 al. 2.
77 *Ibid.*, art. 91.0.1.
78 *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*, RLRQ c. C-11.5, art. 9, 72.
79 *Ibid.*, art. 36.
80 Ville de Québec, règlement codifié, n° RVQ 2705, *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, art. 1.
81 *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ c. E-20.001, art.1
82 *Ibid.*, art. 19 (10).

Finalement, la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, accorde de larges pouvoirs à la CMQuébec en matière de développement, tant économique, artistique, culturel que touristique, en plus des compétences en matière de transport en commun et de planification de la gestion des matières résiduelles[83]. Cela dit, la force principale de la CMQuébec en matière de sécurité alimentaire réside dans sa compétence d'élaborer un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le PMAD « définit des orientations, des objectifs, et des critères » sur un certain nombre d'objets, dont la « mise en valeur des activités agricoles »[84]. Le PMAD actuellement en vigueur au sein de la CMQuébec vise à mettre l'agriculture au cœur de la qualité de vie de citoyens, en prenant en considération tant le rôle essentiel que joue l'agriculture sur le plan de la qualité de l'environnement que l'importance de la proximité entre les consommateurs et les producteurs[85]. Ce PMAD reconnaît également l'importance de planifier un développement qui se fait en harmonie avec la protection des espaces naturels et agricoles « qui doivent être considérés comme une ressource non renouvelable qu'il faut utiliser de façon responsable et mettre en valeur pour les générations actuelles et futures. »[86] Le PMAD de la CMQuébec est actuellement en processus de révision et on peut y observer une plus grande place occupée par la sécurité alimentaire.

En effet, le premier projet du PMAD révisé reconnaît le concept de système alimentaire territorialisé et son importance afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la Communauté, de même que la nécessité de développer une résilience devant les changements climatiques afin d'assurer la sécurité alimentaire de la Communauté[87]. De plus, le premier projet du PMAD révisé se fixe comme objectif d'« augmenter la sécurité alimentaire par le développement de l'agriculture » en misant entre autres sur des pratiques visant à favoriser l'agriculture urbaine au sein de la CMQuébec[88].

Bien que l'application des compétences municipales doive se faire avec souplesse, les municipalités et villes doivent respecter le partage des compétences prévu dans la Constitution canadienne et ne pas outrepasser leurs domaines de compétences.

Il est donc important que ce diagnostic retombe sur des pistes d'orientation d'actions correspondant aux compétences de la Ville de Québec et de la CMQuébec, tout en soulignant le soutien que ces acteurs peuvent apporter aux actions qui relèvent des compétences d'autres instances.

83 *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, RLRQ c. C-37.02, art. 112.
84 *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1, art. 2.24 al. 1 et al. 2 (5°).
85 PMAD, 2013, p. 67. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/pm-pmad-en-vigueur.pdf
86 PMAD, 2013, p. 97. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/pm-pmad-en-vigueur.pdf
87 PMAD révisé 1er projet, 2021, p. 85. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/PMAD-CMQ-revise_1er-projet_2021-06-17_impression.pdf
88 PMAD révisé 1er projet, 2021, p. 88. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/PMAD-CMQ-revise_1er-projet_2021-06-17_impression.pdf

TABLEAU 2 : EXEMPLES D'INTERVENTIONS MENÉES PAR LA VILLE DE QUÉBEC DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES AU REGARD DES TROIS COMPOSANTES DU SAT-QUÉBEC

	EXEMPLES D'INTERVENTIONS[89]		
Pouvoirs des municipalités	**Chaîne d'approvisionnement alimentaire**	**Environnement alimentaire**	**Comportement des consommateurs**
Culture, loisirs, activités communautaires et parcs (4(1) LCM)	• Jardins communautaires • Cuisines collectives • Perte et gaspillage alimentaires • Comptoirs alimentaires solidaires • Aménagements paysagers comestibles	• Agriculture urbaine • Assistance/don alimentaire	• Éducation des jeunes à travers les camps de jours • Activités d'éducation citoyenne sur l'horticulture
Développement économique local (4(2) LCM)	• Pouvoir d'exploiter un marché public, centre de foires (art.) • Embranchement ferroviaire (approvisionnement d'aliments en provenance de l'extérieur) • Parcelles de terre à disposition pour l'initiation d'entreprises maraîchères • Projets de serres pour une production à l'année	• Marchés locaux • Affichage public	• Établir un bureau d'information touristique (favoriser l'agrotourisme)
Production d'énergie et systèmes communautaires de télécommunication (4(3) LCM)	• Revalorisation de la biomasse forestière, biométhanisation des matières organiques	• Accès aux services	• Éducation en matière de pertes et gaspillages alimentaires
Environnement (4(4) LCM)	• Alimentation en eau • Couvert végétal • Gestion de l'usage des pesticides • Réglementation biodiversité et diversité agricole • Identifier et favoriser la production durable • Constituer un organisme à des fins de protection de l'environnement (93 LCM)		• Gestion des matières résiduelles (tri)
Salubrité (4(5) LCM)	• Frigos communautaires (règles sanitaires) • Inspection des établissements alimentaires		

89 Sur la base des informations contenues dans la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec, juin 2021, en ligne, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-durable/docs/strategie-dev-durable.pdf

	EXEMPLES D'INTERVENTIONS[89]		
Pouvoirs des municipalités	**Chaîne d'approvisionnement alimentaire**	**Environnement alimentaire**	**Comportement des consommateurs**
Transport (4(8) LCM)	• Voies publiques (assurer l'approvisionnement d'aliments en provenance de l'extérieur) • Accès aux installations portuaires et aéroportuaires • Transport en commun pour desservir les régions plus éloignées de l'approvisionnement en nourriture.	• Voies publiques (assurer l'accessibilité physique aux aliments) • Réduire les déserts alimentaires/ distances minimales avec les commerces de restauration rapide	
Aide (91 LCM)	• Aide à l'agriculture	• Assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin	
Zonage	• Protection du territoire et des activités agricoles	• Permettre l'agriculture urbaine	

3.3.2 Les instances de gouvernance participative en sécurité alimentaire sur le territoire

Outre les instances municipales, se trouvent sur le territoire à l'étude de nombreuses initiatives de gouvernance ou des communautés de pratique touchant à la sécurité alimentaire et façonnant le système alimentaire de la grande région de Québec. En plus des nombreuses initiatives déjà documentées dans le cadre du projet RESPAQ, soulignons notamment : Le Réseau d'agriculture urbaine de Québec, la table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf, Le Pôle alimentaire Basse-ville, Engrenage St-Roch et sa démarche en sécurité alimentaire, La Ruche Vanier et son initiative Quartier Nourricier Vanier (jardins publics, services alimentaires scolaires, ateliers), la Table de concertation Duberger-Les Saules, la table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV), le Comité agriculture et l'alimentation des AmiEs de la terre de Québec et la Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches.

Un tour d'horizon de ces initiatives nous apprend qu'elles forment un tout hétérogène. Elles varient tant par leur appellation, leur échelle territoriale, la forme de leur organisation, les membres qui la composent que leur raison d'être. Elles se rejoignent néanmoins sur certaines facettes, à commencer par la transversalité des enjeux auxquels elles cherchent à répondre. La sécurité alimentaire s'inscrit dans un large panorama d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en plus de faire intervenir la justice sociale pour sa réalisation.

Parmi les nombreuses initiatives que l'on dénombre sur le territoire, plusieurs prennent le nom de tables de concertation. L'organisme Vivre en Ville définit une table de concertation alimentaire comme « une instance formelle ou informelle qui regroupe un ensemble d'acteurs intersectoriels en vue de mener une action concertée »[90]. Mentionnons la table de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches et la table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) de la Capitale-Nationale (ou Mobilisation régionale et locale en saines habitudes de vie, les poids et la santé de la Capitale-Nationale) et le Collectif TIR-SHV dont elles font partie désormais, les tables

90 https://vivreenville.org/media/728013/11_VenV_Fiches-thematiques_TCA.pdf

de concertation bioalimentaire du Québec (TCBQ) et le Regroupement des TCBQ qu'elles forment, ainsi que d'autres tables de concertation sur le sujet, dont celles mentionnées précédemment. Ces tables de concertation ont pour mandat « d'animer et de coordonner la concertation de façon à ce que les acteurs de l'alimentation puissent réseauter, échanger, collaborer et décider des grandes orientations stratégiques à prendre par rapport à des enjeux déterminés sur un territoire donné[91]. Elles peuvent « accueillir des représentants du milieu institutionnel, des ministères et organismes publics, des élus et des fonctionnaires municipaux, des gestionnaires d'entreprises ou d'organismes, des intervenants en milieu communautaire, des porteurs de projets citoyens, etc.[92]

Bien qu'elles portent des appellations qui diffèrent, on retrouve au cœur de la plupart de ces initiatives une nature participative qui cherche à faire intervenir de nombreux acteurs du système alimentaire. Cette façon de faire « favorise l'arrimage des réflexions et des actions aux réalités du milieu, à ses forces et à ses faiblesses, à ses ressources et à ses besoins »[93]. Cependant, la multiplication de ces initiatives peut avoir l'effet pervers de « diluer la visibilité de chacune et la cohérence globale entre toutes, en plus d'occasionner un dédoublement des ressources financières et humaines régionales » (références omises)[94]. Il est donc essentiel d'envisager un « partenariat multisectoriel [qui] permet de donner une meilleure cohérence, une plus grande légitimité et une portée élargie aux actions de chacun », tout en mettant en commun « les réseaux respectifs de chacun des partenaires »[95].

Plusieurs de ces initiatives ne sont pas complètement dissociées des instances municipales. Au contraire, plusieurs d'entre elles comptent au sein de leur organisation un ou des élus municipaux, ce qui permet d'arrimer des mouvements parfois issus de la société civile à des politiques publiques et de créer un effet de levier afin « de peser dans les décisions qui vont, par la suite, influencer les activités du système alimentaire régional »[96].Malgré la vigueur des réflexions menées sur le territoire à l'étude en matière de sécurité alimentaire, il n'y a pas de conseil de politique alimentaire dans la Ville de Québec ou dans la CMQuébec. Un conseil de politique alimentaire est une plateforme qui regroupe des parties prenantes des systèmes alimentaires, y compris des citoyens, pour collaborer afin de transformer leur système alimentaire territorialisé. Montréal est la première ville de la province de Québec à avoir développé un tel conseil. Le nombre de conseils de politique alimentaire est toutefois en augmentation en Amérique du Nord et au Canada, en particulier depuis la politique « The People's »[97].

Mentionnons finalement que l'intérêt grandissant pour la sécurité alimentaire depuis quelques années se traduit au Québec par une forte augmentation des réflexions en matière de système alimentaire territorialisé sur le territoire de plusieurs municipalités et villes de la province. Comme il est précisé précédemment, plusieurs diagnostics ont été effectués par certaines villes. Il en est ainsi notamment à Verdun, Centre du Québec, Bromont, Lanaudière, Memphrémagog et Saguenay-Lac-Saint-Jean (infra 1.6)

Cet engouement fait naître plusieurs initiatives de natures et formes diverses qui augmenteront certainement le besoin d'une réflexion cohérente sur le sujet à l'échelle de la province. La question d'un arrimage effectif de toutes ces initiatives, notamment à travers des mécanismes de gouvernance participatifs et inclusifs, se pose avec acuité[98].

91 https://vivreenville.org/media/728013/11_VenV_Fiches-thematiques_TCA.pdf
92 https://vivreenville.org/media/728013/11_VenV_Fiches-thematiques_TCA.pdf
93 Bissardon P., Boulianne M., 2016, *Gouvernance alimentaire territorialisée. Le cas des collectivités canadiennes*, in Mundler P., Rouchier J. (coord.), Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires, Dijon, Educagri Editions, p. 323-341, p. 333.
94 Bissardon P., Boulianne M., 2016, *Gouvernance alimentaire territorialisée. Le cas des collectivités canadiennes*, in Mundler P., Rouchier J. (coord.), Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires, Dijon, Educagri Editions, p. 323-341, p. 333.
95 Bissardon P., Boulianne M., 2016, *Gouvernance alimentaire territorialisée. Le cas des collectivités canadiennes*, in Mundler P., Rouchier J. (coord.), Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires, Dijon, Educagri Editions, p. 323-341, p. 333.
96 Bissardon P., Boulianne M., 2016, *Gouvernance alimentaire territorialisée. Le cas des collectivités canadiennes*, in Mundler P., Rouchier J. (coord.), Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires, Dijon, Educagri Editions, p. 323-341, p. 333.
97 https://foodsecurecanada.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/06/2015-FSC-22Resetting-the-Table-A-peoples-food-policy22.pdf
98 Rastoin, J.-L. Éditorial *Le cluster de bioéconomie circulaire territorialisée, instrument d'une nouvelle dynamique des systèmes alimentaires et des espaces ruraux.* Systèmes Aliment. Food Syst. 2019 N° 4 Varia 17–24 (2019) https://classiques-garnier.com/systemes-alimentaires-food-systems-2019-n-4-varia-editorial.html?displaymode=full

4

PISTES D'ORIENTATION D'ACTIONS EN VUE DE L'OPÉRATIONNALISATION DU CADRE CONCEPTUEL SAT-QUÉBEC

L'analyse des données contenues dans le diagnostic, jumelée aux enseignements de REPSAQ, a mis en lumière différentes pistes d'orientation d'actions permettant d'opérationnaliser le cadre conceptuel du SAT-Québec.

D'ici le début mars, les pistes d'orientation d'action seront discutées avec les membres du comité de mobilisation, du comité scientifique et du comité de direction. Ces membres pourront bonifier, ajouter, retirer et éventuellement ordonnancer ces pistes d'orientation d'actions en vue de l'élaboration d'un plan d'action en phase avec les priorités de la Ville de Québec.

Ces pistes d'orientation d'actions peuvent être mises en œuvre à différentes échelles, que ce soit à l'échelle (voir le graphique à la page 26), unité de production, ville, grande région de Québec, provinciale, nationale, internationale. Elles peuvent également être portées par différents acteurs. La présente liste se concentre toutefois sur les pistes d'orientation d'actions pouvant relever de la Ville de Québec et autres municipalités impliquées ainsi que la CMQuébec, à l'échelle internationale (4.1) et à l'échelle du SAT-Québec (4.2).

4.1

PISTES D'ORIENTATION D'ACTIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Les villes et municipalités jouent un rôle de plus en plus important et organisé à l'échelle internationale. Actrices privilégiées en matière de sécurité alimentaire et d'environnement en raison de leur proximité avec le territoire nourricier, elles peuvent rayonner sur la scène internationale et participer à la réflexion que mène la communauté internationale en matière de transition des systèmes alimentaires. Devant les lacunes des gouvernements nationaux, les villes et les collectivités locales jouent un rôle pionnier dans la mise en œuvre de politiques alimentaires et climatiques[99].

Afin de participer à la réflexion que la communauté internationale mène, la Ville de Québec portant le SAT-Québec peut prendre une part active à certaines organisations internationales (4.1.1). Elle peut également décider de prendre part à certaines initiatives internationales contribuant à la transition des systèmes alimentaires vers plus de durabilité et d'équité (4.1.2). Elle peut obtenir certaines désignations internationales témoignant de son implication dans cette transition, notamment en matière de biodiversité (4.1.3). Une référence à la réalisation du droit à une alimentation adéquate dans les politiques ou directives de la ville peut également être un puissant vecteur de transition (4.1.4).

99 IPES-Food, 2023. *De l'assiette à la planète : l'alimentation, moteur de l'action climatique des collectivités locales*, https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/PlatetoPlanetFR%281%29.pdf

4.1.1 Participer aux travaux de certaines organisations internationales

Deux principales organisations jouent un rôle important sur la scène internationale permettant aux villes et collectivités locales de faire entendre leurs voix et de partager les bonnes pratiques. La Ville de Québec ou d'autres municipalités et villes impliquées dans le SAT-Québec pourraient souhaiter s'investir davantage dans l'une ou l'autre de ces organisations afin de partager les bonnes pratiques et discuter du rôle central des SAT dans l'attente de la sécurité alimentaire mondiale.

A. ORU-FOGAR

Le FOGAR (Forum global des associations de régions) a été créé en 2007 à Marseille (France), à l'occasion de la première Convention internationale pour une approche territoriale du développement[3]. Le FOGAR est par la suite intégré dans l'ORU-FOGAR[100]. Les principaux objectifs qui guident l'ORU-FOGAR sont les suivants : 1) Faire entendre la voix des gouvernements régionaux et locaux dans la mondialisation ; 2) Participer à organiser une gouvernance globale où les collectivités infraétatiques puissent être entendues ; 3) Encourager la collaboration entre régions.

Un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action territorial pour l'alimentation et la nutrition a été créé en 2010, à l'issue du premier Sommet des régions du monde sur la sécurité alimentaire.

La Déclaration adoptée à ce moment rappelle ce qui suit :

> *« Le fait d'associer les gouvernements régionaux à la réflexion sur la sécurité alimentaire offre la valeur ajoutée de leur complémentarité par rapport aux gouvernements centraux, leur proximité et leur compréhension des différents groupes de populations, leur aptitude à formuler de manière claire et précise leurs intérêts spécifiques ainsi que leur capacité à combler l'écart entre les objectifs fixés et leur réalisation concrète. De plus, ils sont le niveau pertinent, comme instance intermédiaire de gouvernance, pour assurer l'expression des besoins recensés, la cohérence des pratiques de développement local avec les stratégies nationales. Enfin, ils sont à même d'assurer la participation des acteurs de leurs territoires à la définition et mise en œuvre des politiques, ce qui garantit l'élaboration d'un compromis et l'adéquation de toutes les parties prenantes pour pérenniser le projet ou la politique mis en place »*[5].

Ce groupe de travail est très actif en matière de sécurité alimentaire. Un second sommet a été tenu en 2012 en Colombie, un troisième en 2018 en Équateur. En 2019, le groupe de travail a changé de nom pour désormais s'appeler groupe de travail sur la souveraineté alimentaire. Un quatrième événement s'est tenu en octobre 2022 au Chili[101].

B. CGLU

Une autre organisation porte la voix des gouvernements locaux à l'international : Cités et gouvernements unis (CGLU). Cette organisation représente et défend les voix des villes, gouvernements locaux, métropolitains et régionaux et s'appuie sur la réalisation des ODD (Objectifs de développement durable), notamment en lien avec la sécurité alimentaire et les changements climatiques.

Nous comprenons que la Ville de Québec y participe par l'implication de la Fédération canadienne des municipalités. Il pourrait être intéressant de réfléchir à une implication plus marquée de la Ville en lien avec le SAT-Québec.

---

5 FOGAR, Déclaration de Dakar. Agriculture, accès à l'alimentation, nutrition : les Régions en action contre la crise alimentaire, Sommet des Régions du monde sur la sécurité alimentaire, 19 janvier 2010

100 ORU-FOGAR, https://www.regionsunies-fogar.org/fr/a-propos/objectifs-et-mission.

101 Manifeste, https://www.regionsunies-fogar.org/images/IV_Cumbre/Manifeste_IVsommet.pdf

4.1.2 Rejoindre différentes initiatives internationales en matière de systèmes alimentaires durables et d'alimentation durable

La Ville de Québec et les municipalités et villes impliquées dans le SAT-Québec pourraient trouver avantage à participer à l'une des initiatives internationales suivantes pour témoigner de leur engagement dans la transition vers un système alimentaire plus durable et équitable dans la région.

a. Signer le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan et son Cadre d'action pour une politique alimentaire urbaine de 2015.

Plus de 200 villes ont signé le Pacte de Milan. Au Canada, Montréal, Toronto et Vancouver sont signataires[102].

En signant le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, les villes et collectivités locales s'engagent sur sept points :

1. Nous travaillerons au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ;

2. Nous encouragerons la coordination entre différents services et secteurs au niveau municipal et communautaire, en nous efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux, notamment distribution et approvisionnement alimentaires, protection sociale, nutrition, équité, production alimentaire, éducation, sécurité alimentaire et la réduction des déchets ;

3. Nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence entre les politiques et les programmes alimentaires municipaux et les politiques et processus pertinents aux niveaux infranational, national, régional et international ;

4. Nous définirons, mettrons en œuvre et évaluerons l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives alimentaires en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire (y compris les autorités voisines, les organisations techniques et académiques, la société civile, les petits producteurs et le secteur privé) ;

5. Nous réexaminerons et modifierons les politiques, réglementations et plans urbains existants pour établir des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables ;

6. Nous utiliserons le Cadre d'action comme point de départ pour que chaque ville engage le développement de son propre système alimentaire et informerons des progrès accomplis les villes signataires, ainsi que le cas échéant nos gouvernements respectifs et les agences internationales ;

7. Nous encouragerons d'autres villes à se joindre à nos actions de politique alimentaire.

Le Cadre d'action pour une politique alimentaire urbaine propose des orientations stratégiques aux villes qui souhaitent mettre en place des systèmes alimentaires plus durables.

Ainsi, la Ville de Québec et les autres villes et municipalités impliquées dans le SAT-Québec pourraient s'appuyer sur ce cadre pour mettre en place le SAT-Québec ou certaines initiatives précises le composant. Il pourrait s'agir d'une base pour identifier les pistes d'actions à prioriser.

102 https://climateinitiativesplatform.org/index.php/Milan_Urban_Food_Policy_Pact

b. Signer la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat, 2020

Au Canada, Vancouver et Victoria ont signé la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat[103].

En signant la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat, les autorités locales, régionales et autochtones s'engagent à adopter et à mettre en œuvre des politiques alimentaires intégrées pour faire face à l'urgence climatique. Les signataires s'engagent à : accélérer le développement de politiques alimentaires intégrées en tant qu'outil dans la lutte contre le changement climatique et à veiller à ce que ces politiques adoptent une approche systémique des systèmes alimentaires ; à réduire les gaz à effet de serre des systèmes alimentaires locaux et régionaux, conformément à l'Accord de Paris et aux Objectifs de développement durable (ODD) ; et à appeler les gouvernements nationaux à établir des cadres politiques et mécanismes de gouvernance multiacteurs et multiniveaux pour coordonner les actions en matière de systèmes alimentaires.

La Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat fut adoptée lors de la COP 26. Il s'agit d'une initiative de groupes d'acteurs (réseaux internationaux de municipalités et d'autorités locales, agences des Nations Unies et organisations non gouvernementales) considérant qu'il est important pour les gouvernements infranationaux d'agir et de s'orienter vers des systèmes alimentaires locaux et régionaux plus durables afin, notamment, de réduire les gaz à effet de serre, sans attendre les actions des gouvernements nationaux.

La Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat souligne le rôle essentiel des gouvernements infranationaux pour mettre en œuvre des politiques efficaces dans de nombreux domaines des systèmes alimentaires et pour assurer le développement durable des systèmes alimentaires.

c. Signer la Déclaration C40 Good Food Cities

Au Canada, Vancouver et Montréal ont signé la Déclaration C40 Good Food Cities[104].

Les villes s'engagent à travailler avec leurs citoyens pour parvenir à une « alimentation saine et planétaire » pour tous d'ici 2030, par le biais d'aliments équilibrés et nutritifs qui reflètent la culture, la géographie et la démographie de leurs citoyens.

En signant cette déclaration, les villes s'engagent à mettre en œuvre, d'ici à 2030, les mesures suivantes :

- « Aligning our food procurement to the Planetary Health Diet, ideally sourced from organic agriculture.
- Supporting an overall increase of healthy plant-based food consumption in our cities by shifting away from unsustainable, unhealthy diets.
- Reducing food loss and waste by 50% from a 2015 baseline.
- Within two years of endorsing this declaration, working with citizens, businesses, public institutions and other organizations to develop a joint strategy for implementing these measures and achieving these goals inclusively and equitably, and incorporating this strategy into our Climate Action Plan. »

Selon la Déclaration C40 Good Food Cities, les villes s'engagent à élaborer et à partager un plan d'action et à faire rapport de manière régulière.

103 https://fr.glasgowdeclaration.org/signatories
104 https://www.c40.org/cities/

d. Endosser l'Engagement « Ten cities Pledge on Food Justice »

La Ville pourrait décider de s'engager en faveur de la justice alimentaire en endossant l'engagement « The Cities Pledge on Food Justice – A response to the lessons of food insecurity during the pandemic »[105].

« L'engagement des villes en faveur de la justice alimentaire -une réponse aux leçons de l'insécurité alimentaire pendant la pandémie) » a été lancé par le conseil municipal de Birmingham lors du 7e Forum mondial du Pacte de Milan sur la politique alimentaire urbaine.

Cet engagement vise à donner un poids politique aux villes qui soulignent la nécessité de politiques locales, nationales et internationales qui créent et soutiennent un système alimentaire abordable, nutritif et durable pour tous les citoyens, indépendamment de leur appartenance sociale ou économique.

La Ville de Birmingham souhaite encourager les villes du monde entier, quelle que soit leur taille, à s'engager et à collaborer collectivement afin d'examiner comment les villes peuvent s'engager politiquement en faveur du droit à une alimentation adéquate et œuvrer à l'amélioration de l'ensemble du système alimentaire afin qu'il soit plus équitable, plus sain et plus durable[106].

À l'issue de la pandémie de la COVID-19, le Birmingham City Council appelle donc les villes et municipalités du monde entier à collaborer pour faire entendre les voix des villes et municipalités aux plans national et international pour une justice alimentaire et rallier l'ODD 2 « faim zéro »[107].

4.1.3 Réserve de biosphère

Une piste d'orientation d'actions pour la Ville de Québec et le SAT-Québec est d'obtenir la reconnaissance d'une réserve de biosphère incluant les particularités du SAT-Québec. Cette piste d'action est envisagée par la Ville depuis la COP-15, en décembre 2022. Reconnues par l'UNESCO, les réserves de biosphère peuvent contribuer à la transition des systèmes alimentaires, notamment en protégeant et en mettant en œuvre la biodiversité agricole et alimentaire sur le territoire. Un essai a été réalisé dans le cadre du projet SAT-Québec par une étudiante de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA) et a été transmis à la Ville de Québec. Cette recherche témoigne de l'importance d'inclure les activités agricoles et alimentaires à la réserve de biosphère de même que celle de travailler à ce projet de concert avec la Nation huronne-wendat et d'autres communautés autochtones impliquées[108].

4.1.4 Reconnaître le droit à une alimentation adéquate dans un document politique

Une autre piste d'orientation d'actions pourrait être de reconnaître, dans un document de nature politique (politiques, directives, etc.) le droit à une alimentation adéquate ainsi que celui d'être à l'abri de la faim.

Le droit à l'alimentation est reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (1966)[109] et est défini par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels comme étant « réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer »[110]. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation définit le droit comme « le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate

105 https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2021/10/Background_briefing__AF_.pdf
106 https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/resources/the-global-cities-pledge-on-food-justice/
107 https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2021/10/Background_briefing__AF_.pdf
108 M. Hanicque, « Les réserves de biosphère : le renforcement mutuel entre la sécurité alimentaire mondiale et la diversité culturelle », Québec, Université Laval, 2023.
109 https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights
110 Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Observation générale No.12 – Le droits à une nourriture suffisante (article 11), E/C.12/1999/5, 1999.

et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture »[111]. Le HLPE considère ce droit comme cadre juridique essentiel pour « garantir la sécurité alimentaire et promouvoir des systèmes alimentaires durables »[112].

Bien que seuls les États soient parties prenantes du Pacte, les autres acteurs, tels que les collectivités locales, ont des responsabilités et des leviers puissants pour contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation[113]. Dès lors, une inscription dans un document de nature politique traduirait, d'une part, la reconnaissance politique/symbolique de ce droit par la Ville de Québec, et d'autre part, l'engagement et la volonté politique de la Ville de Québec d'engager des efforts pour la réalisation de ce droit sur son territoire, et ce, à travers des politiques et réglementations locales dans ses domaines de compétences. Autrement dit, la référence au fait que la Ville de Québec contribue à la réalisation du droit à une alimentation adéquate ainsi qu'à celui d'être à l'abri de la faim constituerait un vecteur de transition supplémentaire et significatif.

4.2

PISTES D'ORIENTATION D'ACTION SUR LE TERRITOIRE DU SAT-QUÉBEC

Les pistes d'orientation d'actions suivantes sont issues de l'analyse des données contenues dans les chapitres 1 à 3 du diagnostic ainsi que dans les résultats du projet REPSAQ. Certaines de ces pistes d'orientation d'actions reviennent à certaines reprises. Nous les présentons ici en trois sous-sections : les pistes d'orientation d'actions qui sont transversales aux trois éléments constitutifs du SAT-Québec et qui relèvent de sa gouvernance (systèmes d'appui à la production, chaînes d'approvisionnement et environnement alimentaire-comportement des consommateurs) (4.2.1) et les pistes d'orientation d'actions plus spécifiques relevant de chacun des trois éléments constitutifs (4.2.2).

Dans cette dernière sous-section, pour favoriser la structure et la compréhension, les pistes d'orientation d'actions sont présentées sous chacune des principales compétences municipales.

4.2.1 Pistes d'orientation d'action transversales et en lien avec la gouvernance du SAT-Québec

Certaines pistes d'orientation d'actions sont transversales et relèvent à la fois des trois éléments constitutifs du SAT-Québec (systèmes d'appui à la production, chaînes d'approvisionnement et environnement alimentaire-comportement des consommateurs). Certaines de ces pistes d'orientation d'actions revenaient à certaines reprises dans le diagnostic :

- Mettre sur pied un organe de gouvernance participative et inclusive pour l'ensemble du territoire SAT-Québec, en misant sur les initiatives déjà existantes.
- Arrimer de manière cohérente la production agricole locale et les pratiques agricoles durables afin de promouvoir une transition vers une alimentation à la fois locale et durable.
- Pour ce faire, cartographier les organismes déjà à l'œuvre sur le territoire du SAT-Québec et travailler de concert avec eux pour réfléchir un cadre de gouvernance à l'échelle du SAT-Québec.
- Mener une étude pour brosser le portrait des habitudes de consommation alimentaire des citoyens à l'échelle de la région afin de mettre en place des mesures favorisant une plus grande adéquation entre la consommation et la production de produits locaux sur le territoire. Ce portrait permettra ensuite de mesurer l'efficacité de différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce plan d'action.
- Réfléchir à l'opportunité de développer une politique alimentaire pour la Ville de Québec et/ou le SAT-Québec.

111 Olivier De Schutter, Rapport final : *Le droit à l'alimentation, facteur de changement*, A/HRC/25/57, 2014.
112 HLPE. 2020. *Sécurité alimentaire et nutrition : énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.
113 Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Observation générale No.12 – Le droits à une nourriture suffisante (article 11), E/C.12/1999/5, 1999.

- Renforcer les liens avec la Nation huronne-wendat en matière de systèmes alimentaires plus durables et équitables.
- Réfléchir au projet de réserve de biosphère en faisant une place importante au SAT-Québec et à la biodiversité agricole et alimentaire.
- Renforcer les liens et la coopération avec les producteurs agricoles, notamment ceux de la Capitale Nationale-Côte Nord et de Chaudière-Appalaches.
- Mobiliser l'IA pour optimiser les chaînes d'approvisionnement et l'accessibilité à l'alimentation, notamment par le biais des contrats intelligents et de l'utilisation de cette technologique pour augmenter l'accès à une alimentation saine et diversifiée.
- Réfléchir aux liens à établir avec les autres SAT (Borée, Nation huronne-wendat).
- Élaborer des indicateurs d'opérationnalisation du SAT-Québec.

4.2.2 Pistes d'orientation d'actions relevant des trois éléments constitutifs du sat-québec

Les données recueillies relatives aux trois éléments constitutifs du SAT-Québec relèvent des pistes d'orientation d'actions qui permettront d'opérationnaliser le cadre conceptuel du système alimentaire de la grande région Québec. Ces pistes d'orientation d'action seront bonifiées par une consultation du comité scientifique et du comité de mobilisation. Les pistes d'orientation d'action sous chacun de ces éléments constitutifs sont organisées présentées sous les principales compétences municipales permettant à la Ville de Québec et aux autres entités municipales d'intervenir.

a. Renforcer les systèmes d'appui à la production alimentaire durable

Les **systèmes d'appui à la production alimentaire** se composent des services écosystémiques et des moteurs d'appui sociaux, politiques et économiques sur lesquels s'appuie l'ensemble de la production alimentaire. Dans le cadre du chapitre portant sur cet axe du système alimentaire de la grande région de Québec, nous avons tenté de mettre de l'avant la distance cognitive qui existe à l'heure actuelle entre certains services rendus par les écosystèmes et leurs retombées en matière de production alimentaire. C'est le cas par exemple avec l'enjeu de la biodiversité agricole qui comprend tant les différentes espèces qui vivent naturellement dans les milieux où l'agriculture se déroule que les espèces qui font l'objet des élevages et des cultures par les producteurs. Le manque de connaissance à ce sujet est un frein qui explique le peu d'initiatives en place pour faire face à cet enjeu. Nous croyons que le renforcement des systèmes d'appui à la production passe par le développement des connaissances en matière de services écosystémiques ainsi que par un resserrement des relations entre les producteurs et les autorités locales afin d'assurer une collaboration et d'appuyer le développement d'une agriculture durable. Cette grande orientation peut alors se traduire en différentes pistes d'orientation d'actions détaillées ici sous chacune des principales compétences municipales :

Développement économique local (4(2) LCM)

- Réaliser une analyse coûts-bénéfices de la valeur foncière des terres agricoles et des marges bénéficiaires pour les entreprises agricoles.

Assurer la production d'énergie et de systèmes communautaires de télécommunication (4(3) LCM)

- Favoriser un retour vers le système alimentaire du biogaz issu de la biométhanisation, réfléchir en fonction du cycle de vie complet des aliments.

Environnement (4(4) LCM)

- Analyser les outils à la disposition des villes pour favoriser la biodiversité agricole et alimentaire.
- Créer des banques de terres, en particulier pour mobiliser les terres en friche et y prévoir des conditions agroécologiques pour leur culture par les producteurs.
- Réfléchir à la Réserve de biosphère en lien avec l'agriculture et les savoirs agricoles.
- Effectuer un état des lieux des pollinisateurs, évaluation de la situation en fonction des services écosystémiques et mise en œuvre des meilleures pratiques en fonction des résultats.

- Effectuer un état des lieux des espèces exotiques envahissantes/ravageuses et évaluation de la situation en fonction des services écosystémiques.
- Effectuer un état des lieux de la biodiversité sur le territoire et mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'agriculture durable.
- Favoriser l'utilisation des variétés végétales, des races animales autochtones et des espèces négligées, sous-utilisées locales.
- Cartographier la diversité agricole de chaque municipalité sur le territoire.
- S'assurer que la Stratégie de conservation de l'eau potable de la Ville de Québec répond bien aux enjeux.
- Analyser les études de vulnérabilité des sources d'eau potable de catégorie 1 des municipalités du territoire et leurs impacts sur le développement de l'agriculture.
- Vérifier les subventions ou autres incitatifs pour les agriculteurs qui préservent les captages d'eau.
- Effectuer un état des lieux sur les bandes riveraines des cours d'eau et les écotones des milieux humides en zone agricole provinciale.
- Effectuer un état des lieux des conflits d'usage (quantité) sur le territoire de la Ville de Québec et de l'île d'Orléans, favoriser une gestion intégrée et participative.
- Analyser les PRMHH et leurs impacts sur les systèmes d'appui à la production.
- Réaliser une étude coûts-bénéfices des enjeux de production attribuables aux impacts des changements climatiques.
- Évaluer les possibilités de réduction des pesticides par la Ville de Québec sur ses terrains, revoir les pratiques en cours.
- Étendre les restrictions de la Ville de Québec sur l'utilisation de certains pesticides dans les pratiques agricoles en concertation avec les producteurs agricoles.

Zonage (113 LAU)

- Analyser les outils réglementaires des municipalités pour assurer l'exploitation de la zone agricole à des fins agroécologiques et agroalimentaires.

Bien-être général (85 LCM)

- Développer des incitatifs pour favoriser des productions qui sont respectueuses de la biodiversité et favorisent une alimentation saine et durable.

Autres ou transversales

- Réfléchir à une meilleure gouvernance participative et inclusive.
- Analyser les nouveaux enjeux en fonction de la révision de la LPTAA.
- Faire un travail conjoint avec les producteurs agricoles à l'échelle de la capitale nationale afin de resserrer la collaboration et de positionner la ville comme un acteur en appui à l'agriculture durable.
- Réfléchir à une révision de la fiscalité municipale au regard de ces nouveaux enjeux.
- Identifier les arrimages possibles entre les politiques de financement offertes par le provincial en matière de protection de la biodiversité et agriculture durable.

b. Améliorer la logistique et répondre aux défis spécifiques de la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale

La **chaîne d'approvisionnement alimentaire** repose sur un vaste ensemble d'acteurs qui interagissent à différentes étapes de cette chaîne. Afin de mettre en lumière les problématiques spécifiques rencontrées dans les chaînes d'approvisionnement de différents produits, nous avons fait le choix de présenter certaines filières en conservant le plus possible la même structure de traitement. Cette façon de faire a permis d'illustrer qu'en plus des enjeux spécifiques à certaines filières, il est essentiel d'augmenter la logistique qui sous-tend toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale.

À ce sujet, un exemple apparaît évident, à savoir l'amélioration de la coordination entre les acteurs de la chaîne et les organismes d'aide alimentaire sur le territoire en ce qui concerne la récupération des invendus et des produits d'origine végétale que les producteurs n'arrivent pas à récolter. Cette grande orientation se décline en pistes d'orientation d'actions de la façon suivante :

Développement économique local (4(2) LCM)

- Offrir des tarifs préférentiels dans les marchés publics pour les commerçants dont une proportion importante des produits vendus sont des produits maraîchers locaux.
- Évaluer les possibilités d'implantation d'entreprises de culture en serre ou intérieure dans les parcs industriels et faciliter leur implantation.

Environnement (4(4) LCM)

- Interdire les plastiques à usage unique agroalimentaires.
- Réduire les matières résiduelles et le gaspillage/pertes alimentaires.
- Étendre la collecte des matières résiduelles compostables au HRI.
- Offrir des incitatifs fiscaux aux producteurs qui transitionnent vers une production biologique.

Zonage (113 LAU)

- Amorcer une réflexion pour éliminer les obstacles réglementaires au développement de l'agriculture urbaine et spécifiquement le volet commercial.

Autres ou transversales

- Consulter les producteurs pour connaître leur perception et leur connaissance des modes alternatifs d'exploitation des terres agricoles.
- Favoriser le travail des producteurs agricoles et des transformateurs agroalimentaires de la région dans l'atteinte des cibles de la Politique bioalimentaire.
- Évaluer les besoins de revoir les modèles de consommation sur le territoire en matière de pertes et gaspillages de produits maraîchers.
- Contribuer à une meilleure coordination de l'aide alimentaire sur le territoire, de mise en lien entre des producteurs qui ont des résidus végétaux et des particuliers et des organismes.
- Mettre en valeur des fruits moins connus par le biais de platebandes comestibles.
- Effectuer une réflexion sur l'opportunité d'utiliser les espaces vacants dans le PU pour développer des modèles innovants d'agriculture urbaine afin d'augmenter la sécurité alimentaire de la population.
- Encourager d'autres villes à développer des plans d'action et stratégies pour l'agriculture urbaine.
- Développer des partenariats public-privé sur le territoire de la grande région de Québec pour favoriser l'innovation sociale et technologique.
- Encourager des discussions et échanges de bonnes pratiques entre acteurs privés et publics autour des questions d'agriculture durable et de saine alimentation [en impliquant les personnes-ressources des fédérations et interprofessions travaillant sur le territoire].

c. Agir sur les plans de l'environnement alimentaire et du comportement des consommateurs.

Les données relatives à **l'environnement alimentaire** ont permis de mettre au jour de nombreuses problématiques relatives à la disponibilité et à l'accessibilité aux aliments. Un élément central de ce thème est l'enjeu des déserts alimentaires qui est intimement lié à la façon avec laquelle les consommateurs peuvent se déplacer sur le territoire afin d'accéder à des aliments sains, locaux et durables. L'analyse de ces données nous mène à identifier des pistes d'orientation d'actions afin de favoriser la mise en place d'environnements alimentaires qui permettent une alimentation saine, locale, durable et équitable pour toutes et tous. Les larges pouvoirs des municipalités locales en matière de transport et d'aide sont notamment mobilisés en vue d'actions concrètes.

Le **comportement des consommateurs** regroupe les différents choix que font les consommateurs lorsque vient le temps de s'alimenter de même que les facteurs qui influencent ces choix. Il est ici question tant du choix des aliments que des méthodes d'acquisition, de préparation et de

stockage des aliments. Ces choix individuels sont souvent faits en réaction à l'environnement alimentaire dans lequel évolue le consommateur et façonnent ultimement les régimes alimentaires. Comme l'éducation, la culture et les traditions jouent un rôle important dans l'apparition de ces comportements. Cela signifie que l'éducation et la sensibilisation peuvent également les modifier et amorcer une prise de conscience sur les conséquences multiples qui en découlent. Ainsi, les différentes pistes d'orientation d'actions en lien avec le comportement des consommateurs s'inscrivent dans une volonté d'encourager chez ces derniers des choix favorisant une alimentation saine, locale et durable, tout en les incitant à devenir des acteurs engagés dans le SAT-Québec.

Dans un souci de faciliter la mise en œuvre de pistes d'orientation d'actions relatives à l'environnement alimentaire et au comportement des consommateurs, nous présentons ces dernières en deux listes distinctes :

i. Environnement alimentaire

Culture, loisirs, activités communautaires et parcs (4(1) LCM)

- Appuyer et former le personnel pour mettre en œuvre des programmes de dépanneurs santé et démarrer et maintenir des jardins communautaires et scolaires dans les déserts alimentaires.
- Favoriser l'implantation de frigos collectifs en adaptant la réglementation afférente.
- Favoriser l'implantation de cuisines collectives et regarder en adaptant la réglementation afférente.

Développement économique local (4(2) LCM)

- Évaluer les rôles des marchés publics et leurs complémentarités avec différents pôles alimentaires, et ce, en fonction de l'implantation d'un marché public dans un milieu urbain ou rural.
- Mettre en place des outils incitatifs afin de limiter le nombre de déserts alimentaires sur le territoire, notamment par des mécanismes permettant d'encourager l'établissement de commerces dans les déserts alimentaires.
- Réaliser une étude en partenariat avec les commerces afin d'identifier les incitatifs commerciaux à s'approvisionner en produits locaux et sains et durables.
- Préciser les marges de manœuvre en matière d'approvisionnement des directeurs d'établissement dans le cadre des franchises.
- Analyser les problématiques rencontrées par les commerces alternatifs et lutter contre leur fermeture prématurée
- Développer des commerces alimentaires ambulants afin de varier l'offre dans les petites municipalités, adapter la réglementation en conséquence.

Transport (4(8) LCM)

- Favoriser la sécurité alimentaire des TET (logements abordables, tarifs préférentiels de transport en commun).
- Développer la mobilité durable pour faciliter l'accessibilité aux principaux commerces d'alimentation pour tous.
- Faciliter l'accès aux commerces de grande surface dans lesquels la disponibilité en produits sains est plus grande.
- Redéfinir les paramètres pour l'élaboration d'une cartographie sur les déserts alimentaires et les caractériser sur le territoire CN/CA.
- Améliorer l'offre de transport en commun et de transport actif à proximité des déserts alimentaires pour favoriser la mobilité des personnes qui y résident.
- Favoriser les accès en transport actif et durable vers les lieux d'alimentation et les infrastructures correspondantes.
- Développer le transport en commun dans les zones plus éloignées de la région.
- Encourager des employeurs à adopter des mesures incitatives à l'endroit de leurs employés pour que ceux-ci utilisent le transport en commun, actif ou covoiturage.

Aide (91 LCM)

- Mettre en place des outils afin de favoriser le don alimentaire des invendus aux BAQ et/ou aux organismes offrant de l'aide alimentaire.
- Identifier les problématiques que peuvent rencontrer les commerces s'agissant du don des invendus aux BAQ.
- Réfléchir à l'intégration de l'IA pour optimiser la distribution des invendus.
- Évaluer la présence de services d'aide alimentaire dans les déserts alimentaires.
- Augmenter les minimas sociaux et les initiatives de coupons alimentaires dans une approche plus globale que l'alimentation.
- Évaluer l'abordabilité des aliments en fonction des statuts (étudiants notamment).
- Évaluer l'abordabilité des aliments sains et nutritifs
- Réfléchir à des initiatives de coordination et de logistique entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire pour favoriser l'aide alimentaire.
- Identifier les enjeux propres à chaque organisme d'aide alimentaire en matière de ressources humaines et matérielles.
- Identifier les parties de territoire où les organismes d'aide alimentaires sont peu présents alors que la demande est importante.
- Sensibiliser les donateurs potentiels aux donations et leur expliquer la marche à suivre.
- Réaliser une analyse des besoins de la population en aide alimentaire et la localisation du réseau actuel des BAQ. Procéder le cas échéant à une optimisation du réseau des BAQ dans la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.
- Augmenter les ressources humaines et matérielles pour venir en aide aux personnes vivant des difficultés financières et plus particulièrement celles en situation d'itinérance.
- Faire de la sensibilisation auprès des chasseurs recensés des organismes comme Chasseurs généreux.
- Réfléchir à des incitatifs au don alimentaire lors de la vente de permis de chasse.

Zonage (113 LAU)

- Amorcer une réflexion sur la pertinence d'encadrer l'implantation de commerces de restauration rapide par le biais du zonage.

Bien-être (85 LCM)

- Évaluer l'appétence des consommateurs pour l'achat de produits frais, en vue d'améliorer l'offre alimentaire, notamment dans les dépanneurs.

Autres ou transversales

- Réfléchir aux coûts des loyers et des transports des ménages et à leurs impacts sur l'alimentation.
- Effectuer un état des lieux de ce qui se fait dans des villes/administrations à l'international d'une grosseur comparable à la Ville de Québec/CMQ en matière d'incitatifs en alimentation pour s'inspirer. Réfléchir aux paramètres pour l'élaboration d'une cartographie sur les marais alimentaires et les caractériser sur le territoire CN/CA.

- Assurer de façon générale une meilleure distribution des produits locaux et durables en fonction des points d'approvisionnement des consommateurs.
- Sensibiliser aux sources de gaspillage alimentaire dans les restaurants.
- Réfléchir aux stratégies qui mettent de l'avant les restaurateurs qui utilisent une proportion importante de produits locaux et durables.
- Favoriser la coordination entre des producteurs sur le territoire et les institutions publiques pour intégrer leur production dans l'offre alimentaire des institutions.
- Définir la part de revenu d'un ménage consacré aux produits alimentaires qui peut être considérée comme minimale/maximale en lien avec une alimentation saine et durable.
- Augmenter le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu en augmentant le nombre de logements abordables et en facilitant leur accès.
- Évaluer la disparité des coûts des aliments entre les quartiers en fonction de l'indice de défavorisation matérielle.
- Étudier la possibilité de mettre en place une taxe de vente sur certains produits alimentaires à faible valeur calorique.
- Réfléchir aux structures actuellement en place et à l'efficience de l'aide alimentaire afin de proposer de nouveaux moyens de distribution, et ce, dans l'objectif de répondre à l'ensemble des besoins des personnes en situation de précarité.
- Offrir des solutions de transport, entreposage et logistique pour l'aide alimentaire en tenant compte des opportunités issues de l'IA.
- Définir la réglementation applicable mise à la disposition des citoyens pour commercialiser les produits issus des modes alternatifs de production.
- Renforcer les liens et la communication avec la communauté huronne-wendat quant au système alimentaire de façon générale.
- Réaliser une étude pour mesurer la prévalence des produits issus de la chasse et de la pêche dans les habitudes alimentaires des consommateurs de la région, particulièrement les communautés autochtones.

ii. Comportement des consommateurs

Développement économique local (4(2) LCM)

- Organiser une réflexion sur l'utilisation par les consommateurs des commerces alternatifs de la région pour expliquer la faible utilisation.
- Adopter des mesures pour mettre de l'avant les restaurants qui offrent des repas qui utilisent des aliments qui contribuent à préserver le patrimoine culturel et génétique alimentaire.

Environnement (4(4) LCM)

- Adopter des mesures pour augmenter l'utilisation de la collecte des résidus alimentaires à domicile.

Transport (4(8) LCM)

- Évaluer les effets du télétravail sur les déplacements pour s'approvisionner en produits alimentaires.

Aide (91 LCM)

- S'assurer que les communautés immigrantes connaissent les mesures d'aide alimentaire disponibles sur le territoire.

Bien-être (85 LCM)

- Étudier la possibilité pour une municipalité de mobiliser ses compétences pour encadrer et limiter la publicité mettant de l'avant des produits alimentaires à faible valeur nutritive et peu sains.
- Étudier la possibilité pour une municipalité de mobiliser ses compétences pour encadrer et limiter la publicité mettant de l'avant des produits responsables d'importantes émissions des GES (par exemple : VUS, avions/voyage, viande).

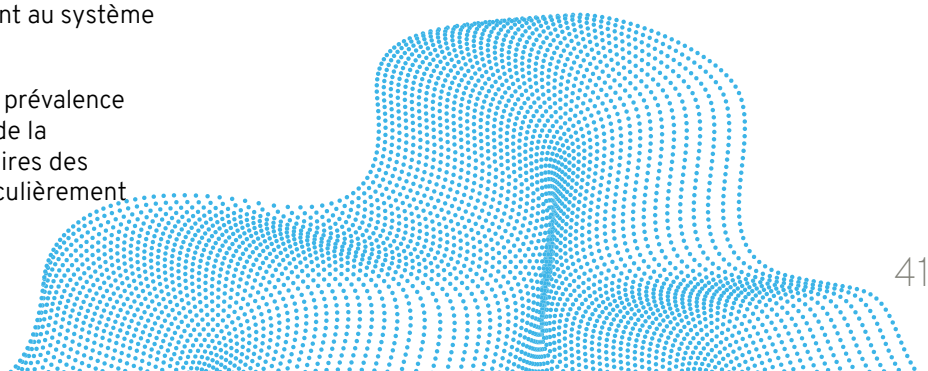

Autres ou transversales

- Analyser l'impact de la multiplication des marques et de leur utilisation pour innover en matière de santé, d'environnement et d'agriculture durable et réfléchir aux meilleurs moyens d'arrimer ces enjeux sous une étiquette ou une autre identification.
- Lancer une semaine thématique pour mettre de l'avant des producteurs de la région, mise en valeur de la santé durable.
- Évaluer les effets de la multiplication des marques d'appartenance régionale et la pertinence d'en créer de nouveaux.
- Mettre sur pied des initiatives d'éducation des citoyens sur la signification des différentes marques et leurs implications.
- Créer une campagne publicitaire sur différents médiums pour sensibiliser les citoyens aux différents enjeux liés à la transition des systèmes alimentaires.
- Utiliser l'IA et ses applications pour promouvoir les aliments locaux, sains et durables.
- Favoriser et faire la promotion des programmes d'éducation en alimentation et en agriculture.
- Utiliser les voies de communication publiques de la ville pour sensibiliser la population aux enjeux de l'alimentation saine et durable et du gaspillage alimentaire.
- Mener une étude auprès des communautés immigrantes de la région pour mesurer si leurs besoins alimentaires culturels sont comblés.
- Adopter des mesures pour encourager les différentes divisions de la ville et ses différentes organisations affiliées à favoriser un approvisionnement alimentaire sain, local et durable.
- Mener des actions de sensibilisation afin de démontrer la pertinence de l'achat local auprès des personnes moins enclines à acheter des produits alimentaires locaux, sains et durables.
- Réaliser une étude afin de mesurer la fréquence et les types de rabais que l'on retrouve dans nos commerces d'alimentation, les produits sur lesquels portent ces rabais et l'effet de ceux-ci sur les habitudes de consommation des consommateurs.

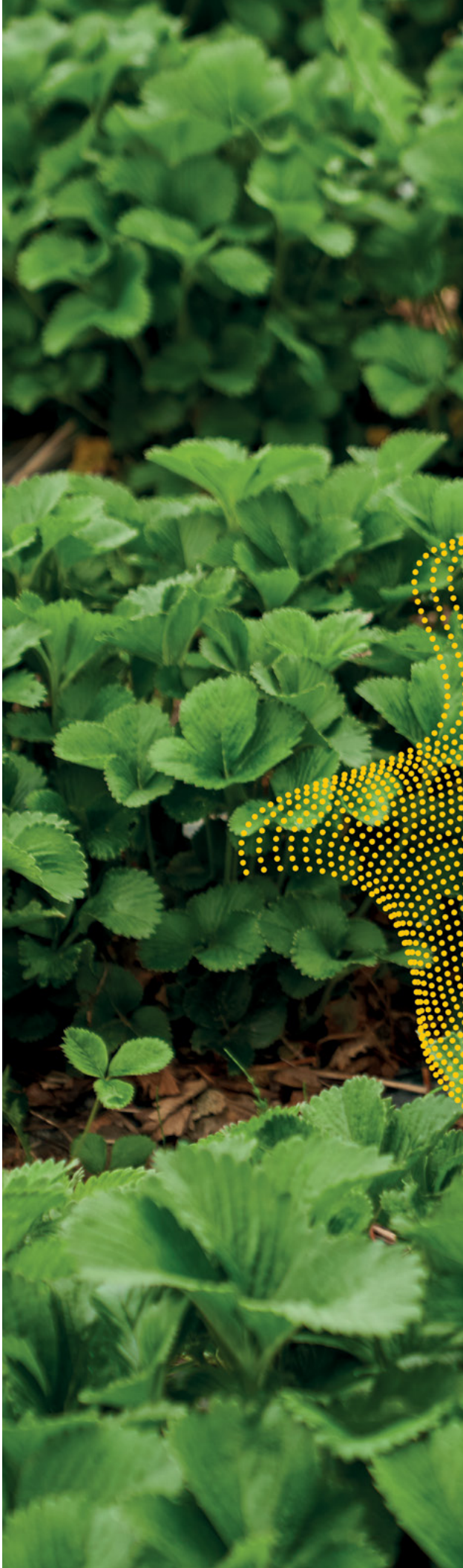

chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca/chaire

DDA
Chaire de recherche

INAF
INSTITUT SUR LA
NUTRITION ET LES
ALIMENTS FONCTIONNELS

inaf.ulaval.ca